

Royaliste

POUR LA NATION, LA LOI ET LE ROI

BIMENSUEL DE LA NOUVELLE ACTION ROYALISTE - 7 JUIN 2021 - 51^e ANNÉE - N° 1213 - 4 €

Défaut d'entretien

La chute d'une cabine de téléphérique au Piémont, le 23 mai, faisant 14 morts, a choqué toute l'Italie. Ce n'est pas le premier accident, mais celui-ci n'est pas dû à la fatalité, comme quand un avion vole trop bas et coupe les câbles, ou lorsqu'un hélicoptère tombe sur une cabine, mais à un choix délibéré. Les propriétaires ont retiré un frein de secours, une de ces sécurités inutiles, vous savez bien : c'est cher, ça ne sert jamais, et personne n'y verra rien.

Triste exemple d'une évolution générale, et nous ne parlons pas de l'Italie, vers « l'optimisation des coûts », où l'entretien, les protections inutiles (quand tout va bien) sont peu à peu abandonnés au profit d'investissements nouveaux qui valorisent ceux qui les ont commandés. Un grand merci en passant au ministère du Budget qui finance ces infrastructures sans prévoir de fonds de routine pour leur entretien ! Oui, nous dit-on, mais si le réseau routier se détériore peu à peu faute de budget d'entretien, si les ponts sont de plus en plus dangereux, comme une enquête faite en France, après l'effondrement du viaduc de Gênes, l'a montré, si les micro-accidents des réseaux ferroviaires et électriques deviennent monnaie courante, qu'importe, tant que l'accident majeur qui arrivera forcément n'aura pas lieu sous notre mandat ! Et la panne d'Orange et de ses numéros d'urgence ? Une enquête dira si cela relève de la même logique...

En attendant, un petit conseil pour les habitants de la vallée du Rhône, entre Tricastin et Pierrelatte : vérifiez bien les centrales nucléaires autour de chez vous. On ne sait jamais, un malheur est si vite arrivé... ■



Séance d'un conseil régional en 2016.

D.R.

Élections locales : le jeu des partis

L'instrumentalisation des élections régionales et départementales est peut-être le symptôme de l'immaturation de notre classe politique en matière de décentralisation.

Les problèmes de fond révélés par le mouvement des Gilets jaunes ? Aucune importance. L'exaspération des élus locaux ? Rien à faire. Le personnel politique semble unanime pour faire des prochaines élections régionales et départementales une simple

répétition de l'élection présidentielle. Pourtant, si toutes les demandes, tous les espoirs se cristallisent autour d'une fonction présidentielle omnipotente, les régions et les départements exercent leurs attributions dans des domaines qui affectent concrètement la

vie quotidienne des Français. De plus, elles auront un rôle majeur dans la reconstruction de l'économie et la transition écologique. L'occulter, c'est éviter tout débat sur la décentralisation et sur la démocratie locale. **L'article de Laurent Lagadec en page 2 et 3.**

Mutations urbaines

Pierre Vermeren dénonce les effets des mutations urbaines que la France a connues depuis 1968.

Professeur d'histoire attentif aux bouleversements de notre époque, Pierre Vermeren explique l'impasse de la métropolisation : une douzaine de métropoles concentrent une grande part des richesses et des talents de la nation, attirent à elles les classes aisées qui tendent à se replier sur elles-mêmes tout en étant connectées aux métropoles mondiales.

La gauche, la droite et les Verts profitent de cet état de fait. L'ensemble du système fonctionne grâce à l'exploitation d'une main-d'œuvre servile, souvent immigrée. Venue de la France périphérique, la révolte des Gilets jaunes a montré que cette organisation sociale et territoriale était insupportable. La violence croît. **L'article de B. La Richardais en page 11.**

Dans ce numéro :

Page 4 : **La fin du projet Hercule.**

Page 5 : **La réforme de la haute fonction publique.**

Page 7 : **Qui est palestinien ?**

Page 12 : **Dans la tête d'Emmanuel Macron.**

Page 14 : **Résistance royaliste : Luc Robet.**

Page 16 : **Éditorial. Le chaos, c'est lui.**

La démocratie locale confisquée

Dominée par des thèmes qui ne concernent que marginalement les régions et les départements, la campagne pour les élections des 20 et 27 juin prochains se présente comme une étape vers l'élection présidentielle. Elle montre une indifférence envers l'idée de décentralisation et la démocratie locale.

Qui peut contester que les prochaines élections régionales et départementales sont un simple prétexte à des recompositions politiques en vue de la future élection présidentielle, un marchepied vers la fonction suprême ? En témoignent les pitreries autour de la liste Muselier ou les thèmes privilégiés par la campagne : sécurité et immigration.

Faire campagne pour des élections territoriales avec un prisme « national » est peut-être dans la logique d'un régime à déformation présidentielle. C'est aussi masquer l'importance d'institutions dont les pouvoirs régissent largement la vie quotidienne des Français.

Une occasion perdue... Désigné par la loi MAPTAM de 2014 comme la collectivité « chef de file » en matière d'aide sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires, le département a des compétences en matière d'action sociale, d'éducation (construction et gestion des collèges), de voirie (gestion de la voirie et du réseau départemental) et d'environnement (espaces naturels sensibles, agricoles et naturels périurbains, eau, milieux aquatiques et marins, gestion de déchets). Les compétences économiques de la région ont été renforcées par la loi NOTRe de 2015, qui a supprimé sa clause de compétence générale. La loi MAPTAM en avait déjà fait la collectivité « chef de file » en matière d'aménagement et développement durable, de protection de la biodiversité, de climat, de l'air et d'énergie, de politique de la jeunesse, d'intermodalité et complémentarité entre les modes de transport, de soutien à l'enseignement et à la recherche. Cette même loi lui a transféré la gestion des fonds européens. Ajoutons que le Conseil économique, social et environnemental régional (CESR) est obligatoirement saisi pour avis sur la prépara-



Rames TER en Alsace. Le transport aurait pu être un grand thème de débat des régionales. Il n'en sera rien.

tion et l'exécution dans la région du Plan de la nation, sujet d'actualité s'il en est.

Il serait injuste de reprocher aux candidats de faire l'impasse sur ces sujets. Le dépliant du candidat de LREM en Île-de-France, par exemple, propose sur 31 pages pas moins de 154 propositions concrètes, dont certaines laissent d'ailleurs perplexes. Précisons que nous n'y avons pas vu trace du financement de ces mesures.

Mais la campagne électorale aurait dû être l'occasion de compléter de tels catalogues par une réflexion plus large sur les pratiques de la décentralisation : l'enchevêtrement des compétences, le célèbre « mille-feuille » territorial, les relations entre collectivités et

le phénomène de métropolisation, l'articulation des relations entre les collectivités et un État qui dévitalise les services publics, l'alignement des exécutifs territoriaux sur l'État central pour privilégier les investissements au détriment d'une gestion patrimoniale des infrastructures. Sans oublier le rôle majeur des régions pour la mise en œuvre de la transition écologique.

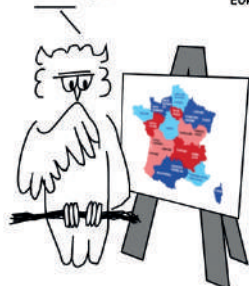
...d'approfondir des questions essentielles. Si le personnel politique et les médias étaient capables d'élever le débat, s'ils avaient confiance en l'intelligence des électeurs, ils auraient également pu faire de ces élections le temps d'une méditation sur l'idée même de

la décentralisation. À la suite du doyen Hauriou pour qui elle était une « manière d'être de l'État », des juristes l'ont analysée, à juste titre, comme « voulue et organisée » par l'État. La décentralisation est d'ailleurs un principe constitutionnel depuis la révision de 2003 : « L'organisation de la République est décentralisée ».

Cette révision inaugurait une nouvelle phase d'approfondissement de la décentralisation instituée à partir de 1982. Mais, depuis 2010, les nombreuses réformes adoptées, dans le but affiché de simplifier la décentralisation, de clarifier le mille-feuille territorial, ont pu au contraire être regardée comme une rup-

Sur le mur de Jean Chouan

LES ÉLECTIONS RÉGIONALES. LA LOI 4D. TOUT ÇA, J'AI DU MAL. ALORS J'AI DEMANDÉ AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, ON M'A EXPLIQUÉ :



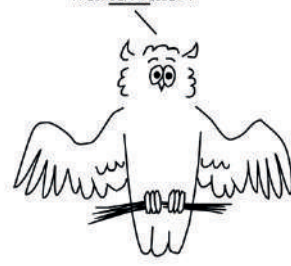
"IL FAUT APPLIQUER LES 4D : LES DIRECTIVES DES PATRONS DU CACAO POUR AMÉLIORER LEURS BÉNÉFICES ; LA DÉLIMITATION DES RÉGIONS EUROPÉENNES PAR L'UE ;



LE DÉCOUPAGE ÉLECTORAL POUR ÉPARPILLER LES OPPOSANTS ; ET LA DISTRIBUTION DE PRÉBENDES AUX PONTES DE LA MAJORITÉ".



"ET LA GÉOGRAPHIE, L'HISTOIRE, LA CULTURE, LA VIE QUOTIDIENNE ? - AUCUN INTÉRÊT, ELLES NE DONNENT PAS DE CONSIGNE DE VOTE AUX PRÉSIDENTIELLES !"



ture, une marque de recentralisation. Ce point de vue semble confirmé par le redécoupage arbitraire et autoritaire des régions par la loi NOTRe, au mépris des réalités historiques et géographiques, ou les réformes de la fiscalité locale, notamment la suppression de la taxe d'habitation, objet, entre autres, du profond mécontentement des élus, avivé par la politique « verticale » du président.

La timide introduction du principe de différenciation territoriale par une loi organique n'annonce pas de bouleversements. Rappelons, sur ce point, aux gardiens vigilants de l'unité de l'État, que de nombreuses collectivités bénéficient d'un statut différencié : Paris, Lyon, la Corse et bien sûr les territoires ultramarins. Réduire cette diversité institutionnelle à une simple application du principe de réalité, n'empêchera pas que la montagne ne sera jamais le littoral.

Plus profondément, « la décentralisation n'a pas seulement une valeur administrative ; elle a une portée civique puisqu'elle multiplie les occasions pour les citoyens de s'intéresser aux affaires publiques ; elle les accoutume à user de la liberté ». En privant les citoyens d'un débat autour de cette forte pensée de Tocqueville, on ne bafoue pas seulement la démocratie locale, mais la démocratie tout court. ■

LAURENT LAGADEC.

Parlez-moi français !

Le cafouillage de la majorité autour de la loi sur l'enseignement des langues régionales illustre la frilosité française à accepter sa diversité linguistique, assimilée à un imaginaire danger séparatiste.

Déploiement de drapeaux « régionalistes » à Guingamp et à Colmar et chants polyphoniques à Bastia accompagnaient les milliers de manifestants venus protester le 29 mai contre la censure par le Conseil constitutionnel de deux articles de la loi « protection patrimoniale et promotion des langues régionales ».

Portée par le député du Morbihan Paul Molac, la loi avait pour objet de conforter les dispositifs d'enseignement des langues régionales, notamment l'enseignement en immersion, fait en majorité dans la langue régionale, contrairement à l'enseignement bilingue. Elle est adoptée le 8 avril en deuxième lecture par l'Assemblée nationale, à une écrasante majorité, sous les vivats mais contre l'avis du gouvernement.

Le 22 avril, avec l'aide du cabinet de J.-M. Blanquer, lequel avait pourtant affirmé son attachement aux langues régionales, et se prévalant d'appuis discutables, Aurore Berger convainc 61 députés de la majorité qui avait voté le texte, de saisir le Conseil constitutionnel, situation inédite depuis le



Paul Molac, député du Morbihan. Ex-LREM, il est l'auteur de la loi.

vote de la loi Veil, et qui n'a pas manqué d'aviver les tensions au sein de la majorité.

La juridiction suprême, par une décision du 21 mai, confirme la possibilité d'un forfait communal au profit des communes accueillant des élèves d'autres communes dépourvues d'établissements enseignant les langues régionales. En revanche, elle censure l'article 9 de la loi, autorisant les signes diacritiques dans les actes de l'état civil, au motif d'une contradiction avec l'article 2 de la Constitution, lequel a institué en 1995 le français « langue de la République ». Une position curieuse avant la prochaine introduction

de l'anglais sur les documents d'identité.

Elle censure l'article 4 de la loi, au motif qu'il contrevenait à l'interdiction, arguée du même article 2, faite aux particuliers de « se prévaloir, dans leurs relations avec les administrations et les services publics, d'un droit à l'usage d'une langue autre que le français, ni être contraints à un tel usage ».

Face aux craintes des associations, J. Castex assure que la rentrée « s'effectuera tout à fait normalement » pour les établissements « sous contrat d'association avec l'État ». De son côté, le président de la République défend le principe de l'enseignement immersif et annonce demander au gouvernement et au Parlement d'en assurer la pérennité. Une objection de poids à ceux qui assimilent l'enseignement immersif à une forme de séparatisme, un danger à mesurer à l'aune du nombre de ses pratiquants. Une tentative aussi d'endiguer une perte de voix annoncée pour les prochaines élections.

De cette affaire, deux enseignements peuvent être tirés. D'une part le constat d'un dysfonctionnement des institutions. D'autre part, la persistance à concevoir la France comme une citadelle assiégée de l'intérieur, qui ne pourrait se maintenir qu'au prix d'une négation de sa diversité. ■

L. L.

L'Écho du net

■ **Vent debout !** La ministre de la Transition écologique, Barbara Pompili, veut accroître de 8 à 15 % la part de l'énergie éolienne dans la production d'électricité en 2028. Cet objectif porterait le nombre d'éoliennes terrestres en France de 8 000 en 2019 à près de 15 000 en 2028.

Stéphane Bern, nommé « Chargé de mission Patrimoine » par Emmanuel Macron en 2017, s'est indigné sur le site du Figaro (1) : « Depuis trop longtemps on oppose les défenseurs du patrimoine à ceux qui ont à cœur de protéger l'environnement et la nature. Ils devraient pourtant se retrouver autour d'un combat commun, contre la véritable calamité écologique que constitue l'implantation abusive et anarchique des éoliennes terrestres ou en mer.

L'énergie éolienne n'est en rien écologique et renouvelable. Elle pollue gravement la nature et détruit le patrimoine naturel et bâti de la France, ces sites remarquables de beauté et ces joyaux architecturaux dont nous sommes collectivement dépositaires et que les éoliennes défigurent. Au-delà de la question esthétique, le développement de l'énergie éolienne est soutenu à coups de subventions européennes pour le plus grand profit de puissants lobbys industriels et financiers. Il faut bien comprendre que les éoliennes sont une négation de l'écologie ».

Après avoir été longtemps accueillies favorablement par les Français (de 70 à 80 % d'opinions favorables selon les sondages), il semble que le vent tourne (!) face à la multiplication des parcs éoliens terrestres implantés « aux forçeps » un peu partout dans des

zones uniquement rurales. Un rapport de ce même ministère signale : « des oppositions fortes à l'implantation des parcs éoliens dans tous les territoires puisque 70 % des autorisations délivrées pour l'implantation d'éoliennes font l'objet de recours devant les tribunaux administratifs ».

Il s'agit de la fronde d'une « immense majorité des ruraux refusant de voir leur environnement pollué par cette énergie inutile, coûteuse, non recyclable dont les nuisances sont visuelles et sonores, qui ruine la valeur de leur maison, sans qu'ils puissent jamais rien dire, pour la simple et unique raison qu'ils n'ont plus voix au chapitre ».

Mais il y a d'autres raisons de douter sérieusement du bien-fondé d'un tel choix et cette tribune, au-delà de son aspect polémique, a l'immense mérite de souligner toutes les ambiguïtés et zones

d'ombre d'un dossier aux implications multiples, qu'elles soient politiques, écologiques, scientifiques, économiques, sociales, de souveraineté et d'indépendance énergétique, d'aménagement du territoire et même diplomatiques et géopolitiques. Il suffit, pour s'en convaincre, de visionner le film-enquête *Éoliennes : du rêve aux réalités* que Stéphane Bern mentionne dans sa tribune (2) et qui est en libre accès sur YouTube : bien structuré et documenté, abordant tous les aspects du dossier avec des témoignages fiables, il mérite d'être vu. Et ce sera pour nous l'occasion de revenir sur ce sujet prochainement.

LOÏC DE BENTZMANN,

(1). <https://www.lefigaro.fr/vox/societe/stephane-bern-madame-pompili-les-eoliennes-sont-une-negation-de-l-ecologie-20210530>

(2). <https://www.youtube.com/watch?v=Vf9EbpzDvoY>

Persiflages

■ On n'arrête pas le progrès.

— « Covid: dans quels pays les Français peuvent-ils voyager? » (Les Échos, 20 mai). En France, pour commencer, et sans le truchement d'une attestation autodérogatoire. Ça n'a l'air de rien, mais c'est un immense progrès depuis un an. Heureusement, le couvre-feu demeure...

■ Ambitieux, mais prudent.

— « Jean Castex: "Nous sommes enfin en train de sortir durablement de cette crise sanitaire" » (Le Parisien). « En train de sortir durablement »... mais pas trop vite, pas tout d'suite.

■ Cuba sans le soleil.

— « Il ne manque que la mer pour faire la Californie », affirmait récemment notre président-philosophe-épidémiologiste au sujet de la Seine Saint-Denis. Depuis l'épisode de l'île de Guyane, on le savait, certes, géographe audacieux mais en cherchant bien, on doit pouvoir trouver deux ou trois autres petits trucs qui manquent.

■...ou pas. — « Vaccins: découvrez le calendrier simplifié des vaccinations obligatoires ou non » (RTL). Le calendrier est peut-être simplifié. Difficile, en revanche, d'en dire autant de la formulation du titre...

■ On le croit sur parole. — « Emmanuel Macron est le pire président de la V^e République », selon Guillaume Peltier (RTL). Peltier, qui lui a successivement préféré Le Pen et de Villiers avant de jeter son dévolu sur Sarkozy, est de toute évidence le meilleur juge.

■ Des p'tits trous. — « Vaccination: La HAS recommande de généraliser les tests sérologiques pour éviter les deuxièmes doses inutiles » (20 Minutes). Une piqûre avant le vaccin pour savoir s'il en faudra une après? Une des conséquences de cette pandémie, c'est que nous finirons par ne plus être du tout étanches.

■ SOS amitié. — « Nous mettons en place une ligne téléphonique, "Allô Marlène", pour les Parisiennes qui souhaitent nous parler » (Marlène Schiappa, Le Parisien). La start-up nation a le plaisir de vous faire part de la naissance, en 2021, du Minitel rose.

MATHIEU MOREL.

Le bûcher d'Hercule

Le projet de démantèlement d'EDF est retiré. Très bien, mais pour combien de temps?



D.R.

Devant le tollé suscité par son projet – et sans doute élections oblige – le pouvoir bat en retraite et Bruno Lemaire rêve désormais d'un « grand EDF » (sic!). Mais, par prudence et en sachant ce que valent les promesses d'un gouvernement en campagne, gardons à l'esprit ce qu'« Hercule » avait d'intrinsèquement mauvais.

Un dossier mal conçu. La production et la distribution d'électricité ont été nationalisées après-guerre afin de produire, chez nous, une énergie à un coût maîtrisé, vendue au même prix sur l'ensemble du territoire. Ce modèle n'a été remis en cause que récemment, au regard des difficultés financières d'EDF: dérive du programme EPR, explosion du coût de rénovation du parc nucléaire, retard considérable dans le domaine des énergies renouvelables. Cette situation découle bien sûr d'erreurs stratégiques de l'entreprise, mais aussi de la négligence des gouvernements successifs qui ont laissé les choses empirer.

Pour y remédier, Bercy envisageait de scinder EDF en trois entités:

- la première, EDF Bleu, centrée sur le nucléaire, devait rester entre les mains de l'État, les investissements les plus lourds continuant à relever du public,

- la deuxième, EDF Azur, en charge de la production hydroélectrique, avait, elle aus-

si, vocation à rester publique, même si Bruxelles souhaite l'ouvrir à la concurrence,

- la troisième, EDF verte, qui coiffait la distribution d'électricité et les énergies nouvelles, était mise sur le marché pour attirer des capitaux et permettre à l'entreprise de rattraper ses retards dans le renouvelable.

Pourquoi ce schéma ne pouvait pas aboutir?

- pour des raisons d'organisation industrielle. Comment une entreprise, qui joue sur une multitude de sites de production, sur plusieurs sources d'énergie pour alimenter un réseau unifié et assurer des tarifs unifiés, pouvait-elle survivre à un tel découpage?

- pour des raisons financières. Le modèle choisi offre au privé les activités les plus rentables mais il ne règle aucunement la question de l'endettement des entités publiques, soumises à de fortes charges, sauf à envisager un relèvement considérable des tarifs,

- pour des raisons sociales et politiques. Imaginé dans le plus grand secret, le projet s'est heurté à la suspicion puis à l'opposition des personnels qui craignent pour leur statut et des associations d'usagers qui redoutent une explosion du prix de l'énergie. De nombreux élus ont suivi le mouvement.

La main de Bruxelles. La Commission a montré trop de sympathie pour « Hercule »

pour ne pas laisser suspecter que ce projet répond à d'autres intérêts que les nôtres. On sait qu'elle est à la manœuvre depuis des décennies pour déréguler complètement l'énergie et qu'EDF est dans sa ligne de mire. Au profit de qui? Des consommateurs? Depuis que la fourniture d'électricité aux ménages est ouverte à la concurrence (2007), les tarifs ont augmenté de 60%! Des opérateurs privés qui ont vu leurs bénéfices s'envoler? A coup sûr!

Avec Hercule, Bruxelles était sûre de gagner sur tous les tableaux. À court terme, en « empochant » le démantèlement d'EDF et la privatisation de ses activités les plus profitables. À plus long terme, en imposant au gouvernement français deux seuls choix possibles pour les entités restées publiques: soit un relèvement des tarifs, nécessairement impopulaire, soit une privatisation rampante. On imagine assez bien le résultat.

C'était sans compter sur le calendrier électoral. Mais gagnons que, vu du Berlaymont, ce n'est que partie remise. L'unique issue pour conserver les avantages de notre modèle énergétique? Sortir des traités. Que les organisations syndicales, les associations et les élus qui ont réussi à intimider le pouvoir actuel y réfléchissent. Sinon Hercule renaîtra de ses cendres. Avec les mêmes ou avec d'autres. ■

HENRI VALOIS.

Quelle réforme pour la haute fonction publique ?

La suppression du corps préfectoral, après celle de l'ENA, n'est que le début d'un train de mesures visant à « moderniser » complètement la haute fonction publique.

Ces premières annonces sont conformes à une feuille de route : le rapport sur l'avenir de la haute fonction publique élaboré en 2020 sous la direction de l'avocat aux conseils Frédéric Thiriez.

Nous pouvons en discerner la logique, sauf revirements :

- formation de tous les hauts fonctionnaires dans un tronc commun ;
- création d'une école regroupant l'ENA et les futurs ingénieurs de l'État ;
- report en seconde partie de carrière de l'accès aux fonctions de direction ou inspection ;
- fusion de la plupart des corps d'inspection générale ;
- un Institut des hautes études du service public ;
- accent mis sur la formation continue et l'évaluation.

Plusieurs points sont positifs :

- rapprochement avec l'université, le problème de l'accès au doctorat, seul titre reconnu à l'international, enfin posé ;
- le classement de sortie ne détermine plus la carrière entière ;
- l'expérience du début de carrière est prise en compte pour l'accès aux emplois supérieurs ;
- une formation militaire (3 semaines de préparation militaire, 3 semaines d'encadrement du Service national uni-



Frédéric Thiriez. Son rapport inspire la réforme de la haute fonction publique.

versel) est réintroduite ;

- un temps de formation est partagé avec d'autres corps et avec des officiers avant l'accès aux emplois supérieurs ;
- la question de la revalorisation des rémunérations est posée.

Mais la réforme rompt avec la tradition d'une fonction publique de carrière :

- un corps d'administrateurs de l'État constitue le vivier pour pourvoir des emplois temporaires et précaires ;
- la détection des hauts potentiels est l'élément essentiel de la réforme ;
- la diversification est prioritaire, les épreuves « socia-

lement discriminantes » sont supprimées et des tests psychologiques « éclairent » le jury des concours.

La fonction publique assure la sécurité de la société, apporte aux citoyens des services de qualité dans le respect de règles communes. Les garanties accordées aux fonctionnaires ne visent pas leur utilité personnelle mais la neutralité du service public. C'est la conception classique du service public à la française.

On place ici tout responsable, et pas seulement les titulaires des emplois à la discrétion du gouvernement, sur un siège éjectable. Au nom d'une évaluation dont les critères

objectifs manquent, et privilégient la conformité à un projet idéologique. Or, une fonction publique de qualité repose sur la performance collective et non la sélection de divas.

Quelques pistes de réflexion :

- maintien des écoles existantes, déjà largement modernisées ;
 - pour les fonctionnaires d'autorité, un service militaire d'un an ;
 - une « école de guerre » qui recoupe le projet Thiriez mais devrait être axée sur la souveraineté et la sécurité de la Nation ;
 - sécurisation des parcours professionnels. Dans un système pyramidal, tous n'accèdent pas au niveau supérieur, sans pour autant être médiocres. Pourquoi ne pas donner à tous les hauts fonctionnaires, en troisième partie de carrière, le statut d'inspecteur général ? Le coût est infinitésimal, l'effet psychologique garanti ;
 - un « couvre-feu » en fin de journée ferait plus que tous les quotas pour assurer aux femmes la parité de carrière.
- Le fondement de la fonction publique d'une République moderne n'est pas la performance individuelle mais l'équité. Et envers ses serviteurs, confiance et bienveillance, qui sont vertus royales. ■

ÉRIC CEZEMBRE.

La quinzaine sociale

■ **Inégalités.** – « *La crise sanitaire a mis en lumière les inégalités préexistantes – quant aux revenus, au travail, à l'éducation ou aux modes de vie – et les failles de notre protection sociale, en particulier pour les jeunes et les milieux populaires. Écartés des minimas sociaux, ne figurant pas dans les données sur le chômage, les jeunes en difficulté demeurent en grande part invisibles de la statistique publique* ». C'est ce qui ressort de l'édition 2021 du rapport sur les inégalités en France rendu public le 2 juin. Il convient cependant de noter que le modèle social français, complété par les mesures économiques d'urgence, a amorti les effets de la crise pour une grande majorité de la popula-

tion. Ce document, qui dresse un premier bilan de l'impact de la pandémie sur les inégalités, propose également un éclairage sur les disparités territoriales. Parions que les candidats aux scrutins locaux et à l'élection présidentielle sauront s'en saisir pour s'en indigner, promettre des changements et... ne rien faire.

■ **Incompatibilité.** – Oubliée par Barroso et Juncker, « l'Europe sociale » – Covid oblige – revient au premier plan des préoccupations de la Commission européenne. Le sommet social qui s'est déroulé à Porto début mai semble en tout cas en attester. Ursula von der Leyen est convaincue qu'une reprise de l'activité économique post-Covid ne pourra se faire sans prise en compte du social. Les partenaires sociaux, représentants de la so-

cété civile et responsables des institutions européennes se sont ainsi accordés sur une liste d'objectifs : le maintien des mesures d'urgence, une reprise inclusive (sic), durable, juste et riche en emplois, un salaire équitable pour tous, l'égalité salariale femmes-hommes, la lutte contre la pauvreté, pour « une transition verte et numérique ». Dans le même temps, Armin Laschet, candidat de la CDU à la succession d'Angela Merkel, dans un entretien accordé à *Ouest-France* le 3 juin, et Wolfgang Schäuble, président du Bundestag, dans une tribune parue dans le *Financial Time* le même jour, plaident pour un retour des critères de stabilité monétaires !

■ **Instrumentalisation.** – Le gouvernement a adopté, le 2 juin, en Conseil des ministres un texte de

loi visant à ratifier la convention 190 de l'OIT sur l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail. « *Concrètement, il s'agit de renforcer la protection contre la violence et le harcèlement dans le monde du travail et de mettre en place des moyens de prévention et de formation supplémentaires, pour mieux appréhender et mieux lutter contre ce fléau* » a tenu à expliquer Gabriel Attal, porte-parole du gouvernement. Le même jour, dans une tribune publiée dans *Libération*, plusieurs signataires, dont Sophie Binet de la CGT-Cadres, et Laurence Rossignol, ancienne ministre socialiste, « *lassées des doubles discours et de l'instrumentalisation de la cause de l'égalité femmes-hommes* » s'insurgent contre une « *ratification a minima* ».

Mort sur le Gange

Inde: puissance singulière. Une puissance à nulle autre pareille et qui ne se partage pas, depuis le rouet de Gandhi, le non-alignement de Nehru jusqu'à l'Hindoutva de Modi.

Le Premier ministre Narendra Modi avait été élu avec la promesse de rendre pures les eaux du fleuve sacré. Le Gange charrie aujourd'hui les cadavres de la Covid. Selon la tradition hindoue, les corps sont incinérés sur des bûchers. Le bois venant à manquer, les villageois qui ne peuvent payer ont pris l'habitude d'enfouir les morts sur les berges du fleuve. La mousson a eu tôt fait d'entraîner le sable et de déterrer les cadavres, livrés aux chiens errants. La nouvelle vague, infernale depuis avril, devrait faire entre 600 000 et 4,2 millions de morts selon les hypothèses, la plus probable s'établissant à 1,6 million de morts.

La catastrophe sanitaire a pris de court les responsables qui avaient cru pouvoir annoncer en début d'année que la pandémie était sous contrôle. L'irruption du « variant indien » a rompu toutes les barrières. L'hécatombe remet en cause l'auto-glorification du système hindou incarné par Narendra Modi, « gourou du monde », qui laisse sa barbe



Le Premier ministre indien Narendra Modi. Le nombre de morts liés à la pandémie pourrait dépasser les deux millions.

blanche s'allonger démesurément. Lui qui proposait déjà à l'univers les valeurs du yoga a été débordé par les superstitions en tous genres sur la « terre bénie des dieux », Hanuman et Ganesh, le singe et l'éléphant, au pays de la vache sacrée, sa bouse et son urine érigées en remède universel.

L'irresponsabilité n'est pourtant pas là où l'on croit. La « première pharmacie de la planète », premier producteur de génériques et de vaccins, avait fait oublier que 70 % des principes actifs sont chinois. Mais aussi que le capitalisme indien, l'un des plus dynamiques au monde, préférerait le profit à l'intérêt général,

l'exportation à une campagne de vaccination massive de la première population du globe (qui dépassera celle de la Chine en 2024). Pire encore, que la logique néo-libérale appliquée à la propriété foncière jetterait sur les routes des milliers de petits fermiers. La révolte paysanne des derniers mois est le résultat des complaisances du pouvoir à l'égard des grands propriétaires qui vivent à l'abri des symboles, brahmanes au sommet d'une rigide hiérarchie de castes inscrite dans la tradition et la religion.

La vice-présidente des États-Unis, le chancelier de l'Échiquier britannique, les di-

recteurs des plus prestigieuses écoles de commerce à travers le monde, de nombreux patrons de multinationales, sont d'origine indienne. Ils donnent à l'étranger une image déformée de la réalité, conduisant leurs pays de résidence à surestimer ce que Sylvie Kauffmann a appelé « les sirènes de l'Indo-Pacifique » (*Le Monde*, 14 mai). Pendant ce temps, l'Inde ne compte plus ses morts. ■

ANTOINE COSTA.

► La revue *Questions internationales*, mars-avril 2021, consacre son dossier à « l'Inde : une puissance singulière » (Documentation Française).

Les Faits majeurs

■ **Allemagne.** – Les élections régionales des 5 et 7 juin dans le Land de Saxe-Anhalt avait valeur de test avant le renouvellement du Bundestag, prévu le 26 septembre. Notamment pour la CDU, conduite par Armin Laschet le dauphin d'Angela Merkel, candidat à la chancellerie. Finalement les Conservateurs réalisent un bon score : 37 % contre 21 % pour le parti d'extrême droite Alternative für Deutschland (AfD). Les Verts, qui menacent la CDU au niveau fédéral, n'ont réuni que 6 % des voix.

■ **Iran.** – Dans la nuit du 1^{er} au 2 juin, la flotte militaire iranienne a éprouvé la perte de son plus grand navire, le *Kharg*, lequel s'est enflammé et a coulé en mer d'Oman dans des circonstances encore non élucidées. L'intervention des pompiers n'a pas suffi à sauver le bâtiment de 680 pieds, mais l'ensemble de l'équipage (400 marins) a été secouru. Une enquête est ouverte. Plusieurs navires de guerre ou commerciaux iraniens ont été frappés d'avaries suspectes depuis 2019.

■ **Israël.** – Une nouvelle ère s'ouvre pour l'État hébreu. Après douze années à la tête du gouvernement, Benjamin Netanyahu devrait être contraint de céder le pouvoir face à une coalition hétéroclite nouvellement constituée de huit partis d'opposition. Chargé il y a un mois par le président Reuven Rivlin de trouver une majorité pour former le gouvernement, le centriste libéral Yaïr Lapid a annoncé mercredi qu'il disposait *a priori* du soutien de 61 députés sur 120 à la Knesset.

Voix étrangères

■ **Ceuta/Sebta.** – « Coup de torchon » dans la presse espagnole après l'arrivée, le 17 mai, de 8 000 migrants sur la plage de l'enclave espagnole de Ceuta qui fait face à Gibraltar. La police marocaine avait fermé les yeux. 6 000 adultes ont été aussitôt rapatriés, laissant ouvert le cas de 2 000 mineurs non accompagnés. La presse madrilène de droite vilipende le gouvernement socialiste de Pedro Sanchez, la presse favorable au gouvernement accuse le Maroc.

Pour *El País* et *La Razon*, le gouvernement a commis une bétise en accueillant en secret (le 28 avril) le président de la RASD (République sahraouie), Brahim Ghali, malade du Covid, sachant que c'était une ligne rouge pour Rabat.

Le quotidien de Barcelone, *La Vanguardia*, le défend : Ceuta est un « fusible » commode pour une accumulation de tensions interna-

tionales qui dépassent le cas espagnol. Le Maroc le même jour devait faire face à la contestation de son rapprochement avec Israël au moment où les incidents se multipliaient à Jérusalem-est et à Gaza. L'accord conclu avec Trump à ce sujet impliquait la reconnaissance américaine de la souveraineté marocaine sur le Sahara occidental. Rabat fait pression pour que l'Europe et l'ONU fassent de même. L'Espagne est otage de la crise maghrébine, l'Algérie soutenant le Front Polisario. La question de l'immigration à travers la Méditerranée est un problème européen : Ceuta est une frontière terrestre externe de l'Union européenne, ce que ne manquera pas de confirmer Bruxelles, où le haut-représentant à l'action extérieure n'est autre que l'espagnol Josep Borrell.

L'Agence marocaine de presse (MAP) voit bien que le Maroc est une carte dans un jeu politique intérieur à l'Espagne. C'est l'impression aussi vu de Barce-

lone : « Ceuta : un dysfonctionnement institutionnel et un roi qui se tait ». La monarchie en effet n'échappe pas à la polémique. La droite insinue qu'une telle crise ne serait jamais arrivée du temps de Juan Carlos, intime avec Hassan II. Felipe VI et Mohamed VI sont plus éloignés l'un de l'autre. « Le monarque alaouite préfère la France ». La controverse a obligé le gouvernement de Madrid à préciser qu'il ne recourrait à Felipe VI dans la crise avec Rabat qu'en « dernier recours ». *La Razon* fait de Felipe VI « un héros imaginaire qui va sauver l'Espagne des marocains perfides contre un gouvernement médiocre : Tom Cruise dans "Mission impossible" ».

Qui a sauvé Ceuta ? Pour le quotidien monarchiste ABC, c'est la fermeté de l'Union européenne ; pour *El Mundo*, ce sont les militaires espagnols. Et si c'était le Maroc ?

Y. L. M.

La question « *Qui est juif ?* » appelle comme en miroir la réciproque : « *Qui est palestinien ?* ». « *Juifs palestiniens* » comme « *Arabes israéliens* » sont des notions datées.

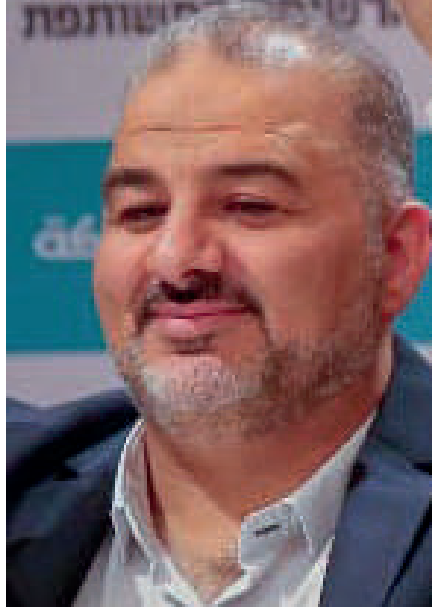
Qui est Palestinien ?

PAR YVES LA MARCK.

La Palestine a toujours existé. Il y avait des Juifs de Palestine, des Arabes de Palestine et des Chrétiens palestiniens. En 1948, l'État juif de Palestine prit le nom d'Israël. Et les Palestiniens disparurent. Il y eut des « Arabes israéliens », des Jordaniens et des Gazaouis sous protectorat égyptien. Les guerres de 1948, 1967 et 1973 furent menées par les pays arabes, pas par des Palestiniens. Les Palestiniens réapparurent à partir de 1968. Avec Arafat, ils s'autonomisèrent d'abord de la monarchie hachémite, avant de s'affirmer au sein de la Ligue arabe.

Ils furent longtemps considérés uniquement comme des réfugiés, enregistrés auprès de l'Office des Nations Unies (UNRWA) qui compte aujourd'hui 5,7 millions d'ayant-droit, dont une majorité dans la Bande de Gaza. Le gouvernement travailliste israélien en 1966 eut la bonne idée de supprimer l'administration militaire dont depuis 1948 relevaient les « Arabes » qui n'avaient pas fui hors du territoire dévolu par l'ONU à un État juif, environ 250 000 en 1948 contre environ 450 000 juifs. 750 000 Arabes avaient fui tandis qu'un nombre égal de juifs immigraient d'Europe durant les quelques années d'après-guerre. Les proportions ont changé : sept millions de juifs contre deux millions d'Arabes derrière les lignes de cessez-le-feu de 1949, accrues de Jérusalem-Est et du Golan. Mais sur la superficie totale du mandat britannique, il y a à peu près égalité : sept millions d'Arabes (trois en Cisjordanie et Jérusalem-Est, deux à Gaza et deux en Israël).

Diversité palestinienne. Ces données démographiques ont convaincu de garder la solution à deux États. Or les quatre élections israéliennes en deux ans ont montré qu'aucune majorité n'est plus possible sans l'appui des députés arabes, au nombre d'environ une quinzaine sur 120. La gauche l'accepte, mais elle est structurellement minoritaire. Lors du dernier scrutin en mars, un parti arabe s'est déclaré ouvert à soutenir une coalition de droite, mais l'extrême-droite sioniste a rejeté cette éventualité car son mot d'ordre est l'exclusion des Arabes, sinon leur expulsion. L'expropriation des familles arabes de Jérusalem-Est (Cheikh Jarrah) prend ainsi valeur de précédent. La position des Arabes avait déjà été fragilisée par le vote en 2018 d'une loi décrétant Israël « l'État-nation du peuple juif ». Le rapprochement avec les pays arabes du Golfe a, en revanche, ouvert une nouvelle fenêtre d'opportunité que Mansour Abbas du parti Ra'am avait voulu



Le député arabe israélien Mansour Abbas. Il souhaite intégrer le vote arabe dans le jeu politique israélien.

saisir en promouvant une intégration plus forte des Arabes israéliens dans la vie politique de l'État hébreu.

Cette stratégie a engendré des tensions entre communautés, là où elles cohabitent et qui concernent environ un quart des Arabes israéliens (Haïfa, Acre, Lod, Ramla, Jaffa). La majorité des Arabes vivent en Galilée, où ils sont dominants.

La diversité palestinienne est encore loin de « faire peuple », sauf dans la jeunesse.

La Cisjordanie, c'est-à-dire les frontières libanaise, syrienne et jordannienne, est demeurée étonnamment calme, ce qui plaide en faveur d'une Autorité palestinienne responsable. Le Hamas, qui était supposé gagner les élections prévues le 22 mai, les premières depuis 2006 que le Hamas avait déjà remportées, a voulu récupérer le mouvement lancé par les jeunes Palestiniens de Jérusalem-Est. L'impact de sa guerre de roquettes ne semble pas lui avoir gagné des soutiens décisifs ni auprès des Arabes israéliens ni auprès des Cisjordaniens.

On a discuté de la « *palestinisation* » des premiers et de l'« *israélisation* » des seconds. Les élections palestiniennes auraient mis en avant une génération forgée dans la lutte de la seconde *intifada* (2000), ayant appris l'hébreu en prison, sans complexes avec l'histoire de l'occupation israélienne : Marwan Barghouti, parfois appelé

le Mandela palestinien, le plus long prisonnier, ou Yahya Sinouar, à la tête de la Bande de Gaza depuis 2017 après vingt ans de prison. Pour autant, les nouvelles générations sont aussi composées de classes moyennes, de professionnels, qui ont bénéficié économiquement de la sécurité garantie par l'immobilisme et l'embourgeoisement incarnés par la permanence du successeur d'Arafat, depuis dix-sept ans, Mahmoud Abbas, 85 ans. Il n'y a pas de contradiction entre les deux évolutions sociologiques, mais la diversité palestinienne est encore loin de « faire peuple », sauf dans la jeunesse (aux deux-tiers sans affiliation).

Renationalisation du conflit. Le temps est venu non pas d'« internationaliser » la question palestinienne mais de l'« internaliser ». Ce qui signifie se recentrer sur le conflit de « territorialités », sur les procédures, les recours, les droits, le local avant le global. Même si les incidents ont comme d'habitude eu l'Esplanade des mosquées (le mont du Temple) pour théâtre, ils n'ont pas revêtu de portée spécifiquement religieuse. Les Palestiniens savent qu'ils sont visés par les sionistes radicaux (religieux ou non) comme « Arabes », plus que comme « musulmans ». Que l'Égypte d'Al-Sissi revienne dans le jeu est un autre signe de la renationalisation du conflit et non une affaire de Frères musulmans ou de grand Mufti.

20 % de l'électorat juif n'a jamais considéré la question palestinienne comme un facteur important dans les campagnes électorales. Il en irait autrement en cas de cinquième scrutin, si les partis israéliens ne se mettaient pas d'accord. Le territoire israélien est vulnérable, moins à une hypothétique menace nucléaire iranienne qu'à des roquettes. Pour la première fois, Tel-Aviv, Jérusalem et l'aéroport international de Lod ont été atteints. Des millions d'Israéliens ont dû courir aux abris. Si de telles attaques plus sophistiquées étaient couplées avec une nouvelle intifada embrasant Haïfa et Naplouse, Jaffa et Jérusalem-Est – un soulèvement purement palestinien sans interférence extérieure directe, – la police et l'armée auraient fort à faire.

L'ennemi lointain a rendu myope sur « l'ennemi intérieur ». Un choix ainsi contraint entre intégration et séparation (plutôt que ségrégation disqualifiée sous le terme repoussoir sud-africain d'*apartheid*) diviserait profondément Israéliens, Arabes, mais aussi Juifs de la diaspora, notamment américains, et deviendrait autant un enjeu de la politique américaine que de l'existence d'Israël. ■



WIKIPÉDIA, PHOTO MUSÉE CARNAVALET.

Le procès du roi Louis XVI par Renier Vinkeles (1796). L'avocat du roi, Raymond de Sèze, commença sa plaidoirie par la phrase célèbre : « Citoyens, je vous parlerai ici avec la franchise d'un homme libre : je cherche parmi vous des juges, et je n'y vois que des accusateurs. »

Louis XVI : la mort comme enjeu ?

Jean-Clément Martin consacre à l'exécution de Louis XVI un livre qui échappe aux représentations classiques de cet événement, fondamental sans être fondateur. Le procès et la mise à mort du roi sont au cœur d'une lutte entre fractions révolutionnaires qui a le Pouvoir pour enjeu.

La Nation, la Loi, le Roi : placée en exergue de la Constitution du 14 septembre 1791, la devise de la monarchie constitutionnelle établissait une relation dialectique entre le peuple-nation, le législateur et un pouvoir exécutif qui était « *délégué au roi* ». Cette relation s'est dégradée d'autant plus rapidement que les pouvoirs en conflit étaient aux prises avec leurs propres contradictions.

Ces luttes internes sont si violentes et si complexes qu'il est impossible de décrire la Révolution française comme une série d'affrontements entre royalistes et républicains, entre jacobins et girondins : l'idéologie, la stratégie et la tactique des différents groupes ne forment pas l'ensemble cohérent qui caractérisait certains grands partis du siècle dernier. Jean-Clément Martin note que les royalistes contre-révolutionnaires « *détestaient plus les monarchiens que les Jacobins* » et rappelle que les fractions révolutionnaires n'ont pas l'unité qu'on leur a inventée *a posteriori*. En juillet 1791, le club des Jacobins se divise et les partisans de la monarchie constitutionnelle créent le club des Feuillants. En octobre 1792, les Jacobins radicaux expulsent Brissot et d'autres modérés et, à la Convention, les députés du Marais sont tout aussi révolutionnaires que ceux de la Montagne. Quant aux Gi-

rondins, ils doivent leur existence posthume à l'histoire que leur consacre Lamartine en 1847.

Les Jacobins ne sont pas partisans d'une « République républicaine », que ce soit à la mode antique ou sur le modèle américain : on sait que Robespierre s'accommode de la royauté alors qu'il combat radicalement l'exécutif ministériel. Ce n'est pas la fuite du roi à Varennes (20-21 juin 1791) qui provoque à terme le changement de régime mais une révolution dans la Révolution qui trouve sa dynamique dans la ferveur patriotique suscitée par la guerre – déclarée le 20 avril 1792 – et par les provocations des Émigrés qui inspirent le manifeste de Brunswick du 25 juillet 1792.

Le roi, otage des factions. Pour comprendre la dynamique interne de la Révolution, qui fait de Louis XVI le jouet des rapports de force, il faut rappeler les principaux événements. Le 20 juin, une manifestation d'hostilité au roi prouve la force des sans-culottes ; la proclamation de « *la patrie en danger* », début juillet, conduit à la mobilisation de tous les citoyens, actifs et passifs et, le 13 juillet, Pétion, brièvement suspendu, revient à la mairie : c'est ainsi que se constitue la Commune révolutionnaire face à une Législative divisée.

Ce phénomène de double pouvoir – qu'on retrouvera dans la Russie de 1917 et dans l'Espagne républicaine de 1936-1937 – achève de détruire le système politique de 1791 : le Roi est radicalement contesté par la rue, le Législateur divisé va entrer en conflit avec le Peuple exprimé par les sections de sans-culotte, une fraction de la Garde nationale et les fédérés bretons et marseillais – tandis que le peuple français glisse dans la guerre civile.

À Paris, le manifeste de Brunswick est connu le 3 août et les sections parisiennes demandent la déchéance du roi. Le comité insurrectionnel créé le 26 juillet redouble d'efforts sans parvenir à faire plier la Législative à majorité feuillante qui se refuse à toute suspension du roi. Le 9 août, les sections s'emparent de l'Hôtel de Ville où s'installe la Commune insurrectionnelle. Le lendemain, les Tuileries sont pris d'assaut au terme de violents combats suivis d'atrocités. L'Assemblée entérine le coup de force en votant la suspension du roi et, le 12 août, la Commune exige que la famille royale soit placée au Temple, sous sa garde, afin de signifier que le peuple parisien se considère désormais comme le seul souverain. C'est ainsi que Louis XVI devient otage, ainsi que sa famille, dans une lutte entre des pouvoirs révolutionnaires qui s'identifient au Peuple-Nation.

Le roi des Français, qui reste symboliquement légitime pour une partie du pays, perd le 10 Août sa légitimité fonctionnelle, celle de « chef du pouvoir exécutif », détenteur jusqu'alors d'une « autorité déléguée ». Établi par la Constitution de 1791, le transfert de la souveraineté royale à la Nation se complique soudain d'un transfert de l'autorité royale à des pouvoirs qui ne relèvent plus de l'ordre institutionnel puisque celui-ci s'est disloqué. L'Assemblée législative annonce sa dissolution, le 10 août, et reconnaît de fait la puissance de la Commune tout en continuant de légiférer : elle institue notamment un tribunal chargé de juger les défenseurs des Tuileries puis autorise les visites domiciliaires. Le double pouvoir s'établit dans une confusion qui engendre de nouvelles violences. À l'annonce du siège de Verdun le 2 septembre, on massacre dans les rues et les prisons avec l'accord tacite d'une partie des membres de la Commune insurrectionnelle. Les massacres de Septembre créent une fracture entre la Commune et les Girondins, qui n'acceptent plus les violences qu'ils avaient auparavant tolérées. Quant à l'Assemblée, elle rétablit son autorité en préparant le procès du roi et en prenant des mesures d'ordre avant de clore son mandat.

Lorsque la Convention commence ses travaux, le 21 septembre, la question du régime politique n'est pas résolue et la proclamation de la République, le lendemain, laisse entière la question de la Constitution. On reste dans le travail du négatif lorsque la nouvelle assemblée, à majorité girondine, refuse de se donner un président parce qu'elle récuse les idées « aristocratiques » et amorce la mise en accusation du roi. C'est ce refus de la « prééminence », de l'extériorité du Pouvoir, qui est effectivement fondamental dans l'idéologie de la gauche française.

Le coup de force de la Convention. Cette Première République cherche bien sûr à s'affirmer. Elle prépare une nouvelle Constitution tout en subissant de violentes divisions. Chaque lieu de pouvoir et chaque groupe agit pour faire reconnaître la plénitude de souveraineté, qu'il affirme détenir parce qu'il serait tout à la fois l'expression populaire spontanée – celle de la rue –, la représentation fidèle du Peuple et l'incarnation de la Nation dans son unité substantielle. Comme la prétention de chacun est inacceptable pour les autres, comme il n'y a aucune instance de légitimation révolutionnaire, l'élimination violente de l'adversaire est la seule solution possible. Tous les prétextes sont bons pour disqualifier ou pour mettre à mort : la complicité avec les ennemis extérieurs, les complots intérieurs, la complaisance pour le « tyran » déchu. Louis XVI n'est plus un problème mais il fait partie des prétextes.



L'historien Jean-Clément Martin. Sa contribution à l'histoire de la Révolution est de premier ordre.

Le 1^{er} octobre, le débat sur la création d'une commission spéciale pour instruire le procès du roi oppose les Girondins à Marat, qui soutient la Commune, avec pour toile de fond les massacres de Septembre. L'avantage reste aux Girondins mais Jean-Clément Martin donne le détail des affrontements qui opposent la gauche

« La légitimité de la Révolution n'a pas encore réussi à définir la légalité de la République, dont les fondations demeurent toujours incertaines. »

et la droite également révolutionnaires au sein de la Convention. Dans son discours du 5 novembre, Robespierre s'exclame : « Citoyens, voulez-vous une révolution sans révolution ? » et justifie les massacres. Il conforte ainsi l'alliance entre les Jacobins et la Commune, tout en marginalisant Pétion qui renonce à la mairie de Paris à la fin du mois.

Lorsque s'ouvre le débat sur l'éventuelle mise en jugement du roi, les députés sont conscients que la Convention issue d'un coup de force n'est pas fondée en droit et qu'ils affrontent une Commune insurrectionnelle qui n'a pas plus de justification légale et qui est traversée de conflits internes entre les groupes de sans-culottes et entre les sections. Au fil du procès, c'est encore la question de la République, comme régime représentatif ou comme démocratie directe, qui est au cœur des débats de la Convention. Comme l'écrit Jean-Clément Martin, « la légitimité de la Révolution n'a pas encore réussi à définir la légalité

de la République, dont les fondations demeurent toujours incertaines ». Pendant le procès, les députés, qui ne se prononcent pas selon les clivages partisans auxquels nous sommes habitués, restent sous la pression de la rue : ainsi fin décembre, lorsque la section des Gravilliers envoie à la Convention une délégation d'orphelins et de veuves des assaillants du 10 Août. Tout au long du procès, les Jacobins, qui ne se confondent pas avec une Montagne aux contours flous, cultivent l'émotion et la mystique révolutionnaire en faisant écho à la rue sans-culotte, tandis que les Girondins invoquent la loi et défendent le principe de la représentation nationale.

Au terme d'une étude approfondie des débats sur la mise en accusation et sur la condamnation de Louis XVI, Jean-Clément Martin, qui ne cesse de souligner la complexité des positions, met en opposition une attitude girondine qui vise la suppression de la fonction monarchique sans qu'il y ait nécessairement mise à mort physique et une conviction jacobine, clairement sacrificielle, selon laquelle le sang du roi permettra de fonder en une communauté fraternelle les combattants du 10 Août. Finalement, « le procès marque la fin de l'hégémonie girondine », car la décision d'exécuter le roi signifie que la Révolution va continuer sous l'égide des Jacobins alliés aux sans-culottes.

La dialectique du double pouvoir s'est compliquée d'une lutte à l'intérieur de l'Assemblée entre une droite légaliste et une gauche alliée aux sections. Or, l'exécution du roi ne règle rien. En juin 1793, les Jacobins expulsent de l'Assemblée la fraction girondine avant de liquider, en mars 1794, les hébertistes. Le tour de Robespierre viendra en juillet... Entre-temps, une Constitution a été votée, celle du 24 juin 1793, approuvée par référendum – mais par une minorité d'électeurs – et suspendue le 10 octobre par la Convention qui décide que « le gouvernement provisoire de la France sera révolutionnaire jusqu'à la paix ».

La guerre donne son rythme aux événements politiques et c'est elle qui conforte ou défait l'autorité des pouvoirs et des personnes. La victoire de Valmy conforte les tendances révolutionnaires et les actes de collaboration avec l'ennemi discréditent la contre-révolution. Les accusations de trahison pèsent lourd dans le procès fait à Louis XVI. Et c'est encore la guerre qui justifie, en 1793, les mesures d'exception. Pourtant, la guerre n'exerce que faiblement sa fonction légitimante, puisque les hommes en charge de la défense nationale ne dominent jamais longtemps la dynamique révolutionnaire. Bonaparte est encore loin... ■

BERTRAND RENOUVIN.

► Jean-Clément Martin, *L'Exécution du roi, 21 janvier 1793, Perrin, janvier 2021. On relira avec profit sa Nouvelle histoire de la Révolution française, Perrin, 2012 ; coll. Tempus, 2019.*

François Ruffin, entre ombre et lumière



WIKIMEDIA COMMONS. PHOTO BB 22385.

La journaliste Mérième Alaoui publie un portrait cinglant du député LFI, fondateur du journal *Fakir* et réalisateur de films engagés à succès. Vrai brûlot ou mauvais procès ?

François Ruffin ne laisse pas indifférent. Son omniprésence auprès des plus précaires, son goût pour le « coup de com' » ont intrigué Mérième Alaoui, journaliste originaire d'Amiens, comme lui. Elle mène une enquête non-autorisée résolument à charge, au point d'offrir largement la parole à ses adversaires, tel le macroniste Stéphane Séjourné. Documentée et bien écrite, cette première biographie du personnage vaut cependant une lecture. Elle révèle donc un homme dont les actes

contrastent parfois singulièrement avec ses valeurs affichées.

Charité bien ordonnée... Derrière le visage du militant proche des gens, se cacheraient un être froid, fuyant, plus ambitieux que sa simplicité apparente la laisse supposer. L'histoire de François Ruffin serait celle d'un complexé, obsédé par l'idée de prouver sa valeur. Le récit de ses années difficiles au lycée jésuite La Providence à Amiens n'échappe pas à la comparaison – certain-

nement pas innocente – avec le parcours sans tache du jeune Macron, scolarisé dans l'établissement à la même époque. Devenu redac'chef de *Fakir*, Ruffin enfile la cape du justicier social. Il fait aussi la leçon à ses confrères dans son premier essai *Les Petits soldats du journalisme...* Un ouvrage à la méthodologie douteuse, tranche Meryem Alaoui, comme le sera son étude en immersion *Quartier Nord*, qui lui a valu une condamnation pour diffamation. Les chapitres consacrés à la rédaction de *Fakir* donnent la parole aux petites mains du journal qui s'activent sans compter leurs heures, sans réelle considération et contre une maigre obole. Les techniciens mobilisés sur le tournage de *Merci Patron!* auraient connu semblable mésaventure, contraints de pratiquer la rétention d'images pour obtenir du réalisateur-vedette le versement d'une rémunération.

Ruffin, l'anti-woke – La démonstration de Mérième Alaoui pour déconstruire le « mythe » Ruffin trouve cependant ses limites. Dans la seconde moitié de l'enquête l'auteur reproche à l'objet de son étude de ne pas suivre ses camarades les yeux fermés sur le terrain de la défense des minorités. Donc

de faire le jeu de Marine Le Pen... Ruffin concentrerait son énergie à la lutte des classes en demeurant aux abonnés absents lorsqu'il s'agit de battre le pavé contre le racisme, les discriminations sexuelles ou l'islamophobie. Le malaise du député à l'égard des mobilisations qui s'éloignent des questions sociales n'est-il pourtant pas symptomatique du clivage qui fracture aujourd'hui la gauche? Pour sa biographie, éviter le défilé du 10 novembre 2019 à l'appel des islamistes du CCIF fut une faute morale, boudier le clan Traoré une défaillance. Ce biais idéologique justifie insinuations et pseudo-indignations, alors même que la prudence de Ruffin est la marque de sa lucidité devant les dérives de l'« intersectionnalité » exportée des campus américains par la bourgeoisie libérale. Maladroitement qualifié de *populiste* (sous-entendu de « rouge-brun ») par sa contemptrice, il redevient sympathique au lecteur une fois tournée l'ultime page du livre! Touché peut-être, mais pas coulé. ■

CASIMIR MAZET.

► **Mérième Alaoui, François Ruffin. *L'ascension d'un opportuniste*, Robert Laffont, mars 2021.**

Lectures

■ **Frontières.** – À la fin de la Guerre froide, une polémique de bon niveau avait opposé Francis Fukuyama, qui annonçait l'accomplissement de l'Histoire dans un marché mondialisé, paisiblement géré par la démocratie libérale, et Samuel Huntington qui prévoyait la guerre des civilisations. Un troisième larron, Thomas Friedman, lança en 2005 sa théorie de l'aplatissement d'un monde débarrassé des frontières et devenu un espace lisse, propice aux échanges.

Face à cette grosse artillerie, le franc-tireur Régis Debray semblait balayé, lui qui publiait en 2013 son *Eloge des frontières*. Mais Régis tient bon. Il réaffirme la bienfaisante nécessité des délimitations politiques dans la réflexion qu'il avait menée en 2015 avec Benjamin Stora. La crise sanitaire donne à ce beau dialogue une saisissante actualité. (Régis

Debray, Benjamin Stora, avec Alexis Lacroix, *Penser les frontières*, Bayard, mars 2021.)

■ **Affairisme.** – Fruit de nombreuses années d'enquête, l'ouvrage décrit les mille et une manières dont certains membres de l'élite se vendent à des puissances étrangères ou à des groupes capitalistes. Qui? De hauts fonctionnaires qui abandonnent le service de l'État pour de fructueuses rémunérations. D'anciens ministres. D'anciens Premiers ministres. Et même un ancien président de la République. Mais aussi des militaires qui furent très hauts placés et qui vendent leur prestigieux carnet d'adresses. Nous ne donnerons pas les noms, pour inciter à lire le livre. Mais nous voulons souligner, avant une étude plus approfondie, un paradoxe établi par l'auteur : partout dans le monde, les États et les classes dirigeantes se mobilisent pour défendre leurs intérêts nationaux ; en France, les élites trahissent ou observent la

trahison sans le moindre trouble de conscience. Le livre de Clément Fayol est à tous égards accablant. (Clément Fayol, *Ces Français au service de l'étranger. Affairisme, mélange des genres ou naïveté : quand notre élite oublie la France*, Plon, octobre 2020.)

■ **Manifestations.** – La violence spectaculaire qui a marqué la révolte des Gilets jaunes et la dureté de la répression judiciaire portent à s'interroger sur la politique du maintien de l'ordre. Le livre d'Olivier Fillieule et Fabien Jobard survient donc à point nommé. Ces deux sociologues, qui travaillent depuis vingt ans sur le sujet, publient une analyse complète, historique et juridique, d'un phénomène qui ne se réduit pas à la confrontation entre policiers et manifestants. Le maintien de l'ordre se déroule dans une vaste configuration au sein de laquelle interagissent les manifestants, les policiers, les spectateurs, les pouvoirs publics, les médias. L'étude

des contextes et des doctrines permet de comprendre la brutalisation croissante à laquelle nous assistons. (Olivier Fillieule, Fabien Jobard, *Politiques du désordre. La police des manifestations en France*, Seuil, novembre 2020.)

■ Nous avons reçu :

- Adeline Lee, *Les Français de Mauthausen. Par-delà la foule de leurs noms*, Tallandier, 2021.
- Fatiha Agag-Boudjahlat, *Nostalgiades*, Le Cerf, 2021.
- Pierre Conesa et alii, *Le Lobby saoudien en France. Comment vendre un pays invendable*, Denoël, 2021.
- Anne Isla, *Histoire des faits et des idées économiques, Le pluralisme des idées*, Ellipses, 2021.
- Frédéric Lasserre et alii, *Géopolitique des pôles. Vers une appropriation des espaces polaires ?* Le Cavalier bleu, 2021.
- Jean-Bernard Gervais, *Au Royaume de la CGT. La résistible ascension de Philippe Martinez*, Michalon, 2021.

Métropolisation

Ceux qui ont parcouru le pays dans tous les sens depuis cinquante ans, en voiture et en train, verront remonter mille souvenirs imagés à la lecture du nouveau livre de Pierre Vermeren.

Dans les villages de Corrèze et du Jura, ils ont vu les retraités et les vacanciers remplacer les paysans et les petits artisans, tandis que les commerçants avaient disparu, remplacés par une supérette. Ils ont constaté que les accents régionaux s'effaçaient, que les parlers locaux disparaissaient. Ils ont délaissé les trains Corail pour les TGV, les nationales pour les autoroutes, puis découvert au cours d'une visite familiale que la petite ville familière avait perdu son usine et que bien des maisons aux volets clos n'y trouvaient pas preneur. C'était le progrès, disait-on, et le progrès, on ne peut pas aller contre.

Dans le train, à la fin des Trente Glorieuses, on lisait encore *Paris et le désert français*, le livre de Jean-François Gravier qui avait dénoncé en 1947 le poids excessif d'une capitale passée en 110 ans de un à six millions d'habitants. Pourtant, ce désert était encore habité. L'exode rural avait eu lieu, mais dans les villes petites ou moyennes de ce qu'on appelait encore la province, les ouvriers et les employés, les médecins, les militaires, les magistrats, les enseignants, le clergé, les petits entrepreneurs et les nombreux commerçants formaient un ensemble de services, de relations et de distractions relativement autonome.

On a décentralisé en 1982, on est allé de plus en plus vite à Lyon, à Marseille, à Strasbourg, à Bordeaux, aux sports d'hiver et sur les plages des vacances, on a vu se multiplier les zones pavillonnaires, on a vécu les grandes grèves ouvrières pour la défense des industries menacées, puis les imposantes manifestations de 1995, 2006, 2010 et 2019 pour la sauvegarde de la protection sociale. Avec Christophe Guilluy, on a reconnu l'existence d'une *France périphérique*, qui s'est soudain manifestée avec les Gilets jaunes. Et voici qu'en cent pages Pierre Vermeren nous permet de ressaisir les principales mutations urbaines, sociales et politiques que la vieille génération a vécues et qui forment l'environnement familial mais pas nécessairement accueillant des plus jeunes.

D'abord, Paris n'est plus Paris. La ville des grands et des petits-bourgeois a perdu sa composante ouvrière. L'agglomération parisienne comptait 1,8 million d'ouvriers en 1968 puis les usines (Boulogne-Billancourt...) et les grandes concentrations populaires (Les Halles) ont été démantelées et l'Île-de-France ne comptait plus que 400 000 emplois industriels en 2019 – mais elle accueille 44 % des cadres supérieurs. Sans grand rapport avec l'activité industrielle déclinante, la nouvelle classe populaire est formée par des immigrés venus



WIKIMEDIA COMMONS, PHOTO GG001213.

d'Afrique, d'Asie et de l'Est-européen. Cuisiniers, vigiles, livreurs, auxiliaires de vie, femmes de ménage... assurent pour de bas salaires les tâches engendrées par la tertiarisation de la capitale. C'est cette main-d'œuvre, servile et mal logée, qui s'occupe des 80 000 chambres d'hôtel qui peuvent accueillir chaque nuit 100 000 touristes.

Ce menu peuple est à peine remarqué par la nouvelle bourgeoisie parisienne, formée de cadres chassés de province par la désindustrialisation, par des étrangers diplômés et par les deux millions de étudiants qui vivent en région parisienne. La métropolisation de Paris a été assurée par Jacques Chirac et Alain Juppé entre 1975 et 1995 et les maires de gauche ont conforté cette tendance en cultivant la bobosation et les minorités... dans une capitale qui a perdu le quart de sa population à la fin du siècle dernier.

Le modèle parisien a été repris par d'autres villes et il est hautement significatif qu'Alain Juppé soit venu se faire élire à Bordeaux pour embellir et gentrifier la ville, qui fait partie des grandes métropoles françaises avec Lyon, Marseille, Toulouse, Lille, Strasbourg, Nice, Nantes, Rennes, Grenoble et Montpellier. Toutes ces villes, à l'exception de Marseille, ont gagné des centaines de milliers d'habitants, au total plus de cinq millions. Des différences subsistent : Marseille et Toulouse ont conservé leurs classes populaires, Nice attire les retraités, Grenoble et Nantes accueillent les hautes technologies... Ces métropoles assurent plus de la moitié du PIB, abritent

les deux tiers des cadres français qui travaillent dans les services publics, les services aux entreprises privées et les services à la personne. Comme à Paris, les emplois modestes – fonctionnaires de catégorie C, vendeurs, conducteurs de véhicules – et la main-d'œuvre servile forment un prolétariat relégué loin des centres-villes et pour partie composé d'immigrés. Lille, par exemple, compte 35 % des Maghrébins. Tous ces immigrés, indispensables et peu remuants – surtout les sans-papiers – sont d'autant plus ignorés par les nouvelles bourgeoisies citadines que celles-ci vivent dans leur petit monde communautarisé et relié aux métropoles du monde entier par Internet et le réseau aérien. Les différentes catégories de nomades – cadres et retraités français, touristes, immigrés récents – s'ignorent résolument.

On pourrait croire que cette évolution détestable s'inscrit dans les fatalités de la globalisation ultralibérale. Tel n'est pas le cas : l'Allemagne et l'Italie n'ont pas connu la même évolution territoriale. La Californie s'efforce depuis vingt ans de sortir du piège de la métropolisation. En France, la classe dirigeante a fait des choix, souvent pour conforter des avantages électoraux, qui conduisent à la dislocation de la société : la France métropolisée ne connaît plus la France périphérique – sauf quand les Gilets jaunes font irruption dans les beaux quartiers – et la bourgeoisie des beaux centres-villes ignore les quartiers pauvres. Pierre Vermeren explique pourquoi et comment les Verts récemment élus dans plusieurs métropoles aggravent cette logique de ségrégation qui est renforcée par la spéculation immobilière sans jamais mettre en cause les désastres sociaux et environnementaux provoqués par la métropolisation.

Cet anti-modèle n'est pas viable. La bourgeoisie urbaine commence d'ailleurs à avoir peur. Peur des Gilets jaunes, nouvelle « classe dangereuse ». Peur de la délinquance, dont elle assure pourtant la prospérité en recourant à divers trafics. Peur de la pollution et, maintenant, des épidémies... Mais que faire ? L'impasse de la métropolisation renvoie à l'impasse de la globalisation financière et de la contrainte monétaire et au blocage de la situation politique. Pierre Vermeren pose de redoutables questions. ■

B. LA RICHARDAIS.



► Pierre Vermeren, *L'Impasse de la métropolisation*, Gallimard/Le Débat, avril 2021.

Dans la tête d'Emmanuel Macron

Tribune de « *toutes les France qui racontent la France* », la revue *Zadig* nous donne dans son dixième numéro une nouvelle occasion de tenter de comprendre ce qui se passe dans la tête d'Emmanuel Macron. Au fil d'une prestation époustouflante, les surprises ne manquent pas.

Un président de la République qui explique sa relation personnelle à la France, pourquoi pas ? La prestation est formellement réussie. Les évocations de l'enfance et de la jeunesse sont bien écrites ou réécrites : c'est une jeunesse sage, celle d'un étudiant qui n'a jamais participé aux événements – par exemple la grande grève de 1995. Le regard porté sur différentes régions est à la fois lucide et amical, informé et empathique – un regard qui sait embrasser les grands espaces tout en restant au plus près des forces « *telluriques* », l'adjectif est de lui.

Comme c'est bon de se sentir aimé ! Car Emmanuel Macron aime toutes les régions et toute la France, la langue française et ce peuple turbulent qui lui donne parfois bien du souci. D'ailleurs, c'est mieux que bien. Nous ne sommes pas seulement aimés, nous sommes compris ! Ce qui est formidable, c'est que cet homme qui nous observe du haut de sa colline évidemment inspirée comprend tout. Il a vu la désindustrialisation, et il a su que c'était mal. Il a vu les Gilets jaunes et il a compris leur colère. Il a vu partout « *la même inquiétude* » et il a su qu'elle « *venait de loin* », il a perçu le « *sentiment d'injustice* » et d'une « *trahison démocratique* »

L'art du cliché. On se dit que ce président si compréhensif va annoncer des mesures de justice sociale, mais non, c'est beaucoup plus subtil que de basses concessions salariales. Ce peuple trahi est digne d'éloges car il fait preuve de « *solidité* ». Solidité des crânes sous les coups de matraque ? Ce serait une considération par trop vulgaire pour un esprit aussi délié : « *Nous sommes un peuple très résistant. On s'embrase sous le coup de colères. Il y en aura sans doute d'autres. Mais nous sommes extraordinairement tenaces, attachés à nos équilibres* ». Quels équilibres ? Ils ne sont pas indiqués mais l'analyse est claire : les Français sont de grands enfants qui se mettent à tout casser dans la rue quand ils subissent l'injustice et la trahison, mais après ils retournent à leurs petits équilibres, les joues rouges des taloches reçues, tandis qu'une gouvernance éclairée s'occupe des choses sérieuses. Merci, M. Macron, d'avoir si bien résumé la vision oligarchique du peuple français.

À ceux qui objecteraient qu'un tel cliché ne peut sortir d'un si grand esprit et que mon interprétation du propos présidentiel est pure malveillance, je rappelle qu'Emmanuel Macron est un adepte du cliché. On se souvient que, face à la pandémie, il avait pris la pose de « *Clemenceau dans les tranchées* » et de « *De Gaulle*



Emmanuel Macron. Quand est-il vraiment sérieux ?

à Montcornet ». L'an passé, il s'était mis dans le cliché – sans d'ailleurs que le virus batte en retraite. Cette fois, il reprend les clichés sur la France occupée et interprète le discours prononcé par de Gaulle à Paris, le 25 août 1944, à la manière d'un communicant de troisième ordre. Pire : il se présente en philosophe de l'histoire, en demiurge d'une mutation civilisationnelle pour laquelle il mobilise les plus fatigués de tous les clichés.

Macron a-t-il choisi de mettre sa culture de côté parce que ça ne sert à rien en politique ?

Écoutons le prophète des temps nouveaux : « *Je relierais en effet la période que nous vivons à la fin du Moyen-Âge et au début de la Renaissance. C'est l'époque des grandes peurs, de phénomènes qui forgent un peuple, je dirais même de la réinvention d'une civilisation* ». Parmi ces phénomènes, Emmanuel Macron avait cité quelques lignes plus haut « *les grandes jacqueries, les grandes épidémies* » qui s'ajoutaient aux grandes peurs et qui avaient stimulé « *la capacité à embrasser le futur, à se projeter...* »

Cette rafale de clichés pose de difficiles problèmes d'interprétation. Bien sûr, le propos macronien révèle un progressisme naïf dont on devrait pouvoir trouver trace dans les cercles les moins éclairés de la petite-bourgeoisie au milieu du XIX^e siècle. Bien sûr, ce progressisme naïf inspire une volonté bien peu raisonnable – pour ne pas dire plus – d'être le génie qui tire le pays

de l'obscurantisme et l'accouche d'une nouvelle civilisation. On peut d'ailleurs trouver assez drôle qu'Emmanuel Macron prenne la pose d'un homme qui va écrire un nouveau chapitre de la légende des siècles, alors qu'il risque de se faire démolir dans un an par une petite française de rien du tout, puisqu'elle n'a pas fréquenté les grandes écoles...

La culture mise de côté. Cette petite drôlerie nous renvoie à une énigme. Nous savons qu'Emmanuel Macron a été le collaborateur de Paul Ricœur. Nous nous souvenons que ce brillant énarque a rédigé un mémoire sur l'intérêt général dans la philosophie du droit de Hegel et qu'il a obtenu un DEA de philosophie en 2001, après des études en Hypokhâgne et en Khâgne. D'où le problème : comment se fait-il qu'un homme doté d'un capital culturel aussi considérable en vienne à déverser dans une revue de bonne tenue des propos aussi éculés ? C'est là une vraie question, qui concerne aussi la fraction la plus diplômée de la classe dirigeante.

À la fin du siècle dernier, un étudiant qui visait l'ENA et Normale Sup' ne pouvait pas ignorer Georges Duby (*Le Moyen-Âge*), Jean Gimpel (*La Révolution industrielle du Moyen-Âge*, 1975), Jean Favier (*De l'Or et des épices. Naissance de l'homme d'affaires au Moyen-Âge*, 1987), Etienne Gilson (*Le Thomisme*, Vrin, 1975), tous ouvrages qui montrent que les temps « *moyenâgeux* », comme dit M. Macron, n'étaient pas obscurantistes. Quant à la période de la Renaissance, on peut citer Pierre Chaunu (*Le Temps des Réformes. La crise de la chrétienté*, 1975) parmi d'autres ouvrages qui mettent à mal la périodisation macronienne, dessinée au marteau-piqueur : le Moyen-Âge, c'est nul, on se tape dessus tout le temps en se refilant des maladies ; la Renaissance c'est génial, on discute avec des humanistes italiens dans de jolis châteaux.

Comme Emmanuel Macron est très intelligent, deux hypothèses peuvent être formulées. Ou bien le Président estime que les lecteurs de *Zadig* se contenteront de schémas débiles. Ou bien il a choisi, comme tant d'autres dirigeants, de mettre sa culture de côté parce que ça ne sert à rien quand on fait de la politique – sans s'apercevoir qu'un capital culturel qui n'est pas entretenu se réduit comme peau de chagrin et laisse place à un amas de formules plus ou moins brillantes tissées de lieux communs. ■

ANGÉLIQUE LACANE.

► Revue *Zadig*, n°10, été 2021. « *Ma France* », entretien avec Emmanuel Macron.

Magritte et le soleil de l'impressionnisme

« Ceci n'est pas »... un article, ni un article sur Magritte ni un article sur Renoir, encore moins un article sur la rencontre inattendue, par tableaux interposés, de deux monstres de la peinture : l'un, co-fondateur du surréalisme belge, l'autre, maître de l'impressionnisme.

De Magritte, on connaît la période surréaliste, pour l'essentiel à Paris à la fin des années 1920, celles de l'avant-Seconde Guerre mondiale, celles de la maturité à partir de 1948, ou celle de ses dernières années (il meurt en 1967)... Il est une période, en revanche, qui est méconnue et pourtant tout aussi féconde, celle dite « solaire » ou « période Renoir » où il renoue avec l'impressionnisme de ses débuts.

Alors que l'issue de la Seconde Guerre mondiale est encore incertaine, Magritte parie sur la défaite de l'Allemagne nazie et décide de peindre le monde d'après, celui de la paix, de la joie et du bonheur retrouvés. « *Le beau côté de la vie serait le domaine que j'explorerais*, écrit-il à Paul Eluard en 1941. *J'entends par là tout l'attrait traditionnel des choses charmantes, les femmes, les fleurs, les oiseaux, les arbres, l'atmosphère de bonheur... c'est un charme assez puissant qui remplace maintenant dans*



René Magritte, *La liberté des cultes*, 1946.

mes tableaux la poésie inquiétante que je m'étais évertué jadis à atteindre ». René Magritte renonce alors à ces lumières froides, à ces personnages anonymes et austères sans visage et sans vie, qui caractérisaient son œuvre passée, pour donner aux sujets qu'il peint des couleurs chatoyantes, pour capter la lumière qui les éclaire, sans pour autant rien perdre de son humour caustique.

C'est tout cela que le musée de l'Orangerie propose de découvrir actuellement, à travers une quarantaine de peintures et une vingtaine de dessins. Et ce n'est pas le moindre intérêt de cette exposition que de confronter certaines œuvres de Renoir à d'autres de Magritte, notamment *La Femme nue couchée* et *La Moisson* (1943) : on

y devine alors l'influence que le premier exerça sur le second et l'apport fondamental de celui-ci à la peinture, essentiellement la distanciation qu'il opère entre le peintre et son sujet. Le virage à 180 degrés qu'il fait prendre à son œuvre lui inspire un texte qui aurait pu être refondateur du surréalisme. André Breton le rejetant, Magritte inaugure une nouvelle période qualifiée de période vache.

« *L'art ne m'intéresse*, écrit René Girard (1) *que dans la mesure où il intensifie l'angoisse de l'époque. Ainsi seulement il accomplit sa fonction qui est de révéler* ». C'est cette angoisse qui est révélée par Magritte, une fois les tableaux resitués dans leur contexte historique ; c'est elle qui apparaît en creux, par exemple, dans

ce tableau de 1946 intitulé *La liberté des cultes*. On y voit la célèbre pipe réalisée vingt ans plus tôt, sous un éclairage nouveau : ce qui intéresse le peintre, c'est moins le sujet lui-même que la lumière qui le nimbe. La première œuvre apparaît alors comme le négatif, au sens photographique du terme, de la seconde, laquelle révèle tout ce que l'œuvre originale contenait en germe et qui demeurait caché : l'hédonisme de l'auteur. ■

NICOLAS PALUMBO.

► « Magritte / Renoir : le surréalisme en plein soleil » au musée de l'Orangerie jusqu'au 19 juillet.

(1). *La Conversion de l'art*, Flammarion, Champs-Essais, 2010.

Série TV

■ **La Révolution pour les Nuls.** La plateforme Netflix sortait fin 2020 une série sobrement intitulée *La Révolution*. Se vendant comme une uchronie fantastique, elle se voulait « étrange mais viable ». Étrange, elle l'est, viable nullement. Jugez-en : une série où les nobles sont atteints d'une maladie qui les transforment en zombies et qui rend leur « sang bleu ». Oui, oui, vous avez bien lu : le cliché du sang bleu vendu comme artifice scénaristique.

Alors que le visuel de la série est à couper le souffle, le scénario, lui, est totalement vide et historiquement faux. On fait appel à des familles qui avaient cessé d'exister au moment des événements. On transforme la cour de Versailles en une assemblée de violents assoiffés de sang frais (au sens le plus littéral). On ressort les poncifs argumentatifs, comme « les 1 % contre les 99 % ». Bref, Netflix transforme le tournant majeur de l'Histoire de France qu'est 1789 en une histoire d'épidémie opposant de grands nobles qui se rêvent immortels et « les petites gens » symbolisés par un valeureux couple qui lutte pour la survie de l'humanité. Rien de moins !

Si l'idée d'utiliser la métaphore de la maladie pour représenter le pouvoir peut parfois être une bonne idée, Netflix tombe, ici, dans le manichéisme le plus outrancier et la réécriture indigente de l'histoire. Heureusement, la série fut un flop et la plateforme a annulé la saison 2. Ouf !

G. V.

Cinéma

■ **Les héritières.** Le renouvellement des élites, l'accès aux écoles d'excellence pour des élèves qui n'y sont pas prédestinés, sont des sujets qui retiennent l'attention sans qu'on en mesure toutes les difficultés. Sous un titre pourtant « bourdieusien », la réalisatrice Nolwenn Lemesle aborde cette question complexe avec tact et intelligence dans un téléfilm actuellement diffusé sur Arte.

Sanou, brillante élève noire d'un collège de Seine-Saint-Denis classé en zone « éducation prioritaire », entre en seconde au prestigieux lycée Henri-IV, à Paris, avec l'objectif d'intégrer une « prépa » qui lui ouvrirait la carrière d'ingénieure en éoliennes dont elle rêve. Elle y est

confrontée à un monde pour lequel les établissements du V^e arrondissement sont une inconnue ou une injonction familiale, et où l'argent ne compte pas. Elle doit aussi surmonter l'hostilité d'un père ouvrier, uniquement préoccupé par l'avenir footballistique du petit frère. Elle peut heureusement compter sur le soutien de la CPE de son ancien collègue et sur la bienveillance de sa mère et de ses sœurs. Car pénétrer ce monde étranger nécessite non seulement un travail acharné mais aussi la maîtrise de codes, dans un milieu où l'origine sociale semble plus compter que la couleur.

Cette histoire est aussi celle d'une amitié naissante avec des condisciples et avec une collègue de son établissement d'origine, dont elle assure le tutorat, malgré les réticences de cette

dernière. Les personnages, interprétés avec justesse, sont peints avec nuance mais sans complaisance. L'attitude de la prof de musique évoquera sûrement des souvenirs à beaucoup.

Ce deuxième long métrage d'une jeune réalisatrice qu'on suivra avec attention est une réussite. Elle manifeste des qualités d'observation et une aptitude à restituer la réalité sans clichés ni pathos. La réussite de Sanou est, quant à elle, la preuve que la volonté bien encadrée est à même de surmonter bien des obstacles. ■

L. L.



► Sur www.arte.tv jusqu'au 01/09/2021.

Le mouvement royaliste

DES ROYALISTES CONTRE LES NAZIS (24)

Luc Robet

En Bretagne, vieille terre de fidélité, les royalistes furent parmi les premiers, dès l'Armistice, à combattre l'occupant allemand. Luc Robet devint ainsi un des chefs de la Résistance bretonne.

La famille de Luc Robet fait partie de ces fratries qui ont depuis longtemps combattu pour Dieu et le Roi. Nombre de ses ancêtres furent massacrés pendant la Terreur. Après ces massacres et la dictature impériale, son aïeul, Antoine Robet, est élu maire de Clisson. Maire jusqu'en 1830, car la monarchie de Juillet le révoque à cause de son soutien à la duchesse de Berry. Mais en France, lorsqu'on est royaliste, on ne choisit pas son prétendant : ce serait remettre en cause la monarchie elle-même ! Après la mort du duc de Bordeaux (1884), toute la famille Robet se rallie naturellement aux héritiers : les Bourbons-Orléans.

Le 17 décembre 1913, le petit Luc naît dans la famille de Luc Eugène Robet, sergent-major au 65^e régiment d'Infanterie, que l'on le retrouve dans le très long panégyrique des morts de l'Action française pendant la Grande Guerre. Son fils se passionne, dès son adolescence, pour la politique. Il avouera à un journaliste *« J'ignorais alors que l'on pouvait être autre chose que catholique et royaliste »*. Le jeune homme anime avec ses amis Les compagnons de Cadoudal. Étudiant, il s'engage chez les maurrassiens. Faisant ses études à Nantes, il y tient la permanence « Henri de France » dès 1933. Après la dissolution de l'AF (1936), il fonde l'Action nationale de Cornouaille qui se rattache au Cercle Cadoudal, présidé par le comte de Prunelé, qui fédère tous les groupes monarchistes de Bretagne. Juste avant la guerre, Luc Robet est devenu l'un des chefs des Camelots du roi de la région.

La résistance du Finistère. En Bretagne, fin juin 1940, tous les ports et les côtes sont déclarés zone rouge interdite. Globalement les Bretons vont subir l'occupation en traînant les pieds (sauf évidemment les autonomistes qui sont attirés par la Waffen SS).

Dès sa démobilisation, en 1941, le capitaine Luc Robet s'engage dans la Résistance avec l'abbé Carriou, directeur du patronage Stella Maria de Douarnenez. En même temps, il lance un appel à la résistance chez les royalistes et les Camelots du roi. Il sera entendu par certains, comme le sénateur-maire de Ploaré (banlieue de Douarnenez), François Halna du Fretay, qui a pourtant voté les pleins pouvoirs. Celui-ci sera arrêté, le 22 mars 1944, et jeté en prison à Quimper.

Carriou et Robet, entrés en résistance, vont d'abord œuvrer avec le groupe clandestin de l'armée de Vichy, le groupe



Luc Robet (1913-1992). Il fut un des chefs de la Résistance bretonne.

Hector (1), puis avec le réseau du renseignement Eleuthère créé par le royaliste Hubert de Lagarde pour le compte du mouvement Libération-nord. À cette époque, leurs actions visent à récupérer les combattants poursuivis par l'ennemi. Puis, Luc Robet prend comme adjoint Pierre Cérutti, un ouvrier réfractaire au STO, et devient Fanch Kergoat dans la clandestinité. Sa parfaite maîtrise de l'Anglais lui facilite les contacts avec

« Luc Robet est resté au premier rang des organisateurs de la Résistance en Bretagne. »

Edmond Michelet,
ministre des Armées, 13 mai 1946.

les Alliés qui l'enregistrent comme officier. Dans cet extrême Sud-Ouest breton, d'autres réseaux s'agitent. Luc Robet et l'abbé Carriou aident et fournissent des renseignements aux réseaux Alliance et Confrérie Notre Dame.

Royaliste jusqu'au bout. En vue de la préparation de la lutte finale dans le Finistère, un regroupement des réseaux non communistes s'organise. Le petit groupe de Douarnenez rencontre, le 27 septembre 43, Guy Fauchoux (Max) du réseau Turma-Vengeance qui opère pour l'Organisation de résistance de l'Armée (ORA). Luc Robet, le « fils » spirituel de Cadoudal,

est devenu Fanch le Gavre. Il est nommé responsable régional de l'ORA pour le Finistère-sud. Début 1944, il part à Paris rencontrer les principaux organisateurs. À son passage à Rennes, il est arrêté le 19 janvier 1944, avec André de Freslon de la Freslonnière (2). André est un ancien officier de carrière issue d'une des grandes familles chevaleresques au service du roi et de la Bretagne. Devenu Michel Bros-sault, il est le chef de l'ORA pour le secteur de Rennes.

Luc, embastillé à la prison Jacques-Cartier de Rennes, passe 17 fois entre les mains des gestapistes allemands. Il est déporté le 29 mai. Au camp de Neuengamme, il devient le n°30383, puis il « visite » plusieurs camps. Bon chrétien s'il en est, comme Jacques Renouvin et bien d'autres, il récite chaque jour une prière. Pour le Breton, c'est la prière de la sœur du roi martyr, Madame Élisabeth : *« Que m'arrivera-t-il aujourd'hui, Ô mon Dieu, Je n'en sais rien. Tout ce que je sais, c'est qu'il ne m'arrivera rien que vous n'avez prévu, réglé et ordonné de toute éternité... »*.

Lorsqu'il est libéré, le 2 mai 1945 de Wöbbelin, il ne pèse plus qu'une trentaine de kilos. Rapatrié à Paris, les médecins ne lui donnent pas longtemps à vivre. Il part à la Salpêtrière et en sort pourtant un an après pour retrouver sa Bretagne. Il est fait chevalier de la Légion d'Honneur et reçoit la Médaille de la Résistance avec Rosette.

Après guerre, il refuse à plusieurs reprises d'être député ou sénateur. Il se consacre à ses affaires industrielles mais aussi à une activité sociale en faveur des enfants handicapés. Sans s'être présenté, il est élu maire de Poullan-sur-Mer de 1959 à 1977. Il a toujours refusé de commémorer le 14 juillet et a même fait retirer certains symboles républicains de sa mairie. Toute sa vie il est resté fidèle à ses engagements : à Dieu, au Roi, à la France et à la Bretagne. Il est décédé le 11 août 1992. ■

FRANÇOIS-MARIN FLEUTOT.

(À suivre : Louis Pelissier)

(1). Le colonel Alfred Heurteaux organisateur en 1940-41 du réseau Hector pour le SR-air de Vichy, sera fait Compagnon de la Libération par le général de Gaulle, le 12 juin 1945.

(2). André de Freslon de la Freslonnière, né le 23 mai 1915, prend le train 1.223, et devient le n°34722, à Neuengamme (Allemagne) - Affecté en kommando de travail dans les mines de plomb pour l'entreprise Accumulator-Fabrik AG. Évacué en avril 1945 sur le camp de Bergen-Belsen, il y décède le 12 avril 45.

Brèves royales



■ **Italie, le 1^{er} juin.** Décès à l'âge de 77 ans du prince Amedeo de Savoie-Aoste. Descendant de Victor-Emmanuel II, le roi du Risorgimento, il était considéré par une partie des monarchistes italiens comme le chef de la Maison royale. Alors

qu'il est encore dans ses langes, il est gardé comme otage par les Allemands, avec sa mère, la princesse Irène de Grèce, sa tante, la princesse Anne d'Orléans et d'autres membres de sa famille, à Hirschegg en Autriche.

Libéré en 1945, il assiste à la chute de la monarchie un an plus tard. Exilé entre l'Argentine et la Suisse, il sera autorisé à rentrer en Italie en échange d'une reconnaissance de la République. Diplômé en Sciences politiques, il a effectué ses armes au sein de l'académie navale, un choix personnel et une tradition séculaire pour cette branche de la famille royale. Représentant le roi Umberto II dans son pays, c'était aussi un entrepreneur agricole, engagé dans la lutte pour la préservation de l'environnement et un partisan du retour de la monarchie constitutionnelle.

En 2006, il avait décidé de relever les prétentions au trône créant une profonde division dynastique et avait obtenu de la justice italienne le droit de conserver les armes royales sur son blason.

Marié à la princesse Claude d'Orléans, fille d'Henri d'Orléans (1908-1999), comte de Paris, le couple a eu trois enfants dont le prince Aimone de Savoie-Aoste. Ils ont divorcé en 1982. Amedeo s'était remarié à la marquise Silvia Paternò di Spedalotto. Ses funérailles ont eu lieu dans la basilique de San Miniato al Monte de Florence, en présence de sa famille et de représentants des familles royales européennes. « C'était un père exceptionnel. Il était une figure de référence pour beaucoup, en plus de ma famille. Il y a tellement de gens ici, je suis ému qu'ils soient venus pour se souvenir de mon père », a déclaré son fils Aimone à la presse.

FRÉDÉRIC DE NATAL.

La Nouvelle Action Royaliste

Notre souscription 2021

La générosité des amis de la NAR n'est pas un vain mot ! Alors que notre souscription annuelle a été ouverte mi mai, la première liste que nous publions couvre déjà près de 40 % de nos besoins ! Pour autant, la partie n'est pas encore gagnée et les mois d'été sont ceux où notre trésorerie est la plus sensible. Souscrivez donc dès maintenant pour nous permettre de travailler, en toute sérénité, cet été sur les nouveaux projets que nous préparons.

Le budget nécessaire pour poursuivre notre développement et préparer de nouvelles étapes s'élève à 10 000 euros.

Pour souscrire, il vous suffit de faire un chèque à l'ordre de « NAR », en précisant « pour la souscription ». Il est aussi possible de souscrire en ligne sur notre site <http://nouvelle-action-royaliste.fr/agir/donation>.

1^{re} liste de souscripteurs

Claude Alaux : 25 – Anonyme 12 : 15 – David Arnaud : 50 – Gilles Ascaride : 20 – Jean-François Asselin : 100 – Maurice Asta-Richard : 20 – Julien Auroux : 20 – Bernard Barbiche : 75 – Éric Barrault : 50 – Jean-Pierre Begin : 100 – Anonyme 93 : 30 – Jean-Claude Bergeon : 20 – Nicolas Bertrand : 5 – Gérard Bonhomme : 20 – Pierre-Yves Bouquet : 250 – Frédéric Breton : 20 – Gisèle Brodud-Yvique : 120 – Colonel Cagnat : 50 – Philippe Cailleux : 70 – Anonyme 78 : 20 – Arnaud Chabalier : 20 – Jacques Chamboux : 50 – Patrick Chandèze : 80 – Philippe Charpentier : 100 – Marcel Conche : 100 – Grégoire Coustenoble : 50 – Jean d'Auvergne : 25 – Jean-Pierre Dauvillier : 50 – Jacques de Monneron : 200 – François Denoël : 100 – Jean-Louis Dhome : 20 – Philippe Dubois : 10 – David Evans : 50 – Philippe Favre : 150 – Irène Fernandez : 20 – Raoul Gaillard : 50 – Claude Gamby : 25 – Patrick Germain : 100 – Luc de Goustine : 150 – Patrick Hemmon-Texereau : 10 – Jérôme Houdart : 50 – Martin Hybler : 50 – Patrick Isambert : 100 – Anne Joannelle : 60 – Alain Jouffroy : 50 – Yves Lacoste : 150 – Jean de Launoy : 80 – Christian Merveilleux : 100 – Pierre-Henri Paulet : 50 – Anonyme 06 : 100 – Hervé Rumin : 150 – Jean-Marie Salamito : 100 – Pierre-Jean Sauterey : 200 – Alain Solari : 150.

Total de cette liste : 3 940 €

Communiqué

Le pouvoir alimente la crise sociale.

■ Les dispositions de la réforme de l'Assurance chômage, qui entreront en vigueur dès le 1^{er} juillet prochain, auront de graves conséquences pour un grand nombre de chômeurs ou de salariés précaires. Une étude de l'UNEDIC, publiée fin mars, montre en effet que plus d'un million de demandeurs d'emploi vont voir leurs allocations baisser et que 840 000 d'entre eux pourraient perdre en moyenne 20 % de leurs indemnités.

Alors que la sortie de la pandémie risque de voir s'enchaîner les plans sociaux, la NAR dénonce l'acharnement du gouvernement à poursuivre une réforme qui frappe les catégories les plus défavorisées. Elle s'associera à toutes les initiatives visant à obtenir la suppression de ces mesures scandaleuses.

Mercredis de la NAR

Compte tenu du confinement, nos Mercredis se déroulent entièrement à distance sous forme de visioconférence, devant un public restreint. Chaque séance est enregistrée et nos lecteurs peuvent y accéder dès la semaine qui suit sur la chaîne Youtube de la NAR (1).

Mercredi 16 juin
Pierre Conesa

Le lobby saoudien en France

Mercredi 23 juin
Pas de conférence

Mercredi 30 juin
Fatiha Boutjahlat
Nostalgiades

(1). <https://www.youtube.com/c/NouvelleActionRoyaliste>

Amitiés

■ Nos amis nous demandent souvent des nouvelles de **Gérard Leclerc** et de son épouse Yvonne. Ceux-ci vont mieux et ont eu la joie d'avoir, la semaine dernière, un dixième petit-enfant : Brune au foyer de Grégoire, fils aîné de Gérard, et de son épouse Madeline. Gérard est toujours en fauteuil roulant mais on devrait déplaçer sa cheville vers le 30 juin. Il travaille notamment à la reprise de sa chronique "Idées".

Royaliste

Directeur politique : B. Renouvin

Directeur adjoint : C. Barret

Rédacteur en chef : N. Palumbo

Maquette/SR : F. Aimard

Directeur de la publication : Y. Aumont

Rédaction-administration

Bloc C – B.A.L 13

36-38, rue Sibuet, 75012 Paris

Téléphone : 06 43 11 36 90

lejournald@nouvelle-action-royaliste.fr

Com. Paritaire : 05 14 – G 84 801

ISSN 0151 – 5772

Édité par la NAR

Rejoignez-nous ! Abonnez-vous !

☐ Je m'abonne à Royaliste

VERSION PAPIER O TROIS MOIS (20 €) O SIX MOIS (30 €) O UN AN (50 €) O UN AN SOUTIEN (120 €)

VERSION PDF O UN AN (40 €) O UN AN SOUTIEN (50 €)

O Je paye par chèque à l'ordre de **Nouvelle Action Royaliste**

Nom/prénom :

Adresse :

Code postal/Ville/Pays :

Tél. portable : Courriel :

Bulletin – réponse à retourner avec votre règlement à
NAR, Bloc C – Boîte 13 – 36-38, rue Sibuet – 75012 PARIS



par Bertrand Renouvin

Le chaos, c'est lui

Année après année, nous avons dénoncé la violence de l'économie capitaliste et les effets destructeurs produits par les réformes qu'inspire l'idéologie néo-libérale. La classe ouvrière et la paysannerie ont subi les premières ces violences mortifères, qui se sont ensuite étendues aux classes moyennes – tandis que le territoire national subissait un processus de dislocation qui ne cesse de s'aggraver. La pandémie, vécue pendant un an sous le signe de la pénurie, a cruellement souligné les conséquences catastrophiques de la désindustrialisation, de l'appauvrissement de la recherche et de la gestion *a minima* de la santé publique.

Aux multiples souffrances qui affectent la société française, s'ajoutent les réformes qui tendent à réduire le rôle de l'État et à privatiser le personnel qui est à son service. Ces réformes visent maintenant l'ENA, le corps préfectoral et les inspections générales. Nous les étudions dans leurs principales dispositions mais nous voulons aussi les placer dans une perspective plus générale : celle d'un affrontement entre le pouvoir politique, devenu oligarchique depuis le passage à l'euro et au quinquennat, et l'État.

Cet affrontement est inédit. Depuis deux siècles, la Constitution administrative soutient le pouvoir politique sous les différentes formes de gouvernement qu'il s'est données ; c'est cette relation entre le Pouvoir et l'État qui a permis à la nation française de surmonter les épreuves de son histoire, y compris les épreuves que traversait le Pouvoir. Or l'oligarchie mène une entreprise de déconstruction lente mais systématique qui se cache sous des termes obscurs ou sous des formules qui fleurissent bon le manuel de communication : on évoque aujourd'hui la « *fonctionnalisation* » d'une administration rendue plus « *agile* » tout comme, à la fin du siècle dernier, on laissait « *respirer* » les services publics pour ne pas dire qu'on s'engageait dans une privatisation.

Le pari de la gouvernance oligarchique, c'est que les protestations des fonctionnaires seront encore plus faciles à contenir que les grandes démonstrations organisées par les confédérations syndicales, entre 1995 et 2020. Ce pari est fondé sur un calcul méprisant : quoi qu'il arrive et au prix de quelques mouvements de mauvaise humeur, le personnel des hôpitaux publics, les policiers, les militaires, les magistrats et l'ensemble des hauts fonctionnaires continueront d'assurer leurs missions, tout simplement parce qu'ils sont formés à l'obéissance et que la plupart sont pleinement dévoués à leurs concitoyens.

De droite ou de gauche, les gouvernances oligarchiques ont pourtant affronté des mouvements de protestation qui auraient dû les inquiéter. Fronde de magistrats en 2011, manifestations spontanées de policiers en octobre et en novembre 2016, grève et fermetures de commissariats en 2018, manifestation des syndicats de police en 2019 à la Bastille, pétition de militaires en avril dernier et nouvelle manifestation policière devant le Palais-Bourbon le 19 mai, suivie d'une protestation des syndicats de magistrats à la suite de virulentes mises en cause de la justice au cours de cette manifestation.

Tels sont les signes visibles d'une crise qui secoue ce qu'on appelle curieusement « *le régalién* ». Cette crise va s'aggraver à cause de l'attitude irresponsable de ceux qui sont censés détenir l'autorité. Nous avons vu le ministre de l'Intérieur participer à la manifestation des syndicats de police symboliquement réunis devant l'Assemblée nationale, certes pour rendre hommage à leur collègue assassiné mais aussi pour clamer que « *la justice doit rendre des comptes* ». Le président de la République et le Premier ministre ont laissé faire Gérard Darmanin. Cela signifie que les médiations institutionnelles ne jouent plus leur rôle et que l'autorité liée à ces médiations a disparu.

Il y a pire : Emmanuel Macron a montré à quel point il méprisait la fonction présidentielle lorsqu'il s'est donné en spectacle aux côtés de deux amuseurs publics, McFly et Carlito. Il s'agissait, nous dit-on, de « *casser les codes* » pour séduire l'électorat jeune. C'est méconnaître radicalement la symbolique du pouvoir politique. Et c'est sacrifier l'autorité, telle que le Président l'incarne normalement, à une entreprise d'autopromotion fondée sur une certitude : l'élu de 2017, en campagne permanente, est tellement brillant qu'il peut attirer ou récupérer n'importe quel public, à toute heure et en tous lieux.

Emmanuel Macron devra faire preuve d'un talent hors du commun s'il veut échapper à la mécanique autodestructrice qu'il a enclenchée. L'homme qui veut déconstruire l'État et asservir les fonctionnaires doit bénéficier d'une autorité exceptionnelle, dès lors qu'il ne peut recourir à la violence. Or Emmanuel Macron sacrifie son autorité résiduelle dans des pitreries sur YouTube au moment même où éclate la colère de ceux qui tentent d'assurer, vaille que vaille, le bon fonctionnement des pouvoirs publics. Ceci dans un pays profondément éprouvé par la crise sanitaire.

Le candidat à sa propre succession craint une nouvelle révolte populaire, et le dit. Que fera-t-il si l'insurrection éclate au cœur de l'État ? ■

Sommaire

Page 2 – La démocratie locale confisquée. – Sur le mur de Jean Chouan.

Page 3 – La querelle des langues régionales. – L'Écho du net.

Page 4 – Hercule : le diktat de la déraison. – Persiflages.

Page 5 – La réforme de la haute fonction publique. – La quinzaine sociale.

Page 6 – Inde : mort sur le Gange. – Voix étrangères. – Les Faits majeurs.

Page 7 – Qui est Palestinien ?

Pages 8 et 9 – Synthèse : Jean-Clément Martin et le procès du roi Louis XVI.

Page 10 – François Ruffin, entre ombre et lumière. – Lectures.

Page 11 – La métropolisation selon Pierre Vermeuren.

Page 12 – Dans la tête d'Emmanuel Macron.

Page 13 – Magritte et Renoir. – Les Héritières. – La révolution pour les nuls

Page 14 – Royalistes contre nazis : Luc Robet.

Page 15 – Le mouvement royaliste.

Page 16 – Éditorial : Le chaos, c'est lui.